

L'ÉDITO DE JEAN-PIERRE THOMAS, DU PRÉSIDENT DU CERCLE DE L'ÉPARGNE..... 2

Agir pour ne pas subir !..... 2

**TROIS QUESTIONS À... LOÏC LE FOLL, DIRECTEUR DE L'ÉPARGNE PATRIMONIALE DU
GROUPE AG2R LA MONDIALE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MONDIALE EUROPARTNER..4**

Retour sur l'enquête 2025 AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE...4

LE COIN DE L'ÉPARGNE..... 7

Le label européen au service de l'Union des marchés de capitaux..... 7

L'épargne n'est pas l'ennemie de la croissance 9

LE COIN DE LA RETRAITE..... 11

Régimes de retraite : une soutenabilité sous contraintes 11

LE COIN DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVOYANCE 19

L'hôpital sous tension budgétaire et restructuration..... 19

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE 21Épargne, retraite : les Français à la recherche de protection, par Philippe Crevel,
Directeur du Cercle de l'Épargne 21**LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE..... 50**

Tableau de bord des produits d'épargne 51

Tableau de bord des marchés financiers..... 53

Tableau de bord du crédit et des taux d'intérêt 55

Tableau de bord de la retraite..... 56

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



AGIR POUR NE PAS SUBIR !

Le Conseil d'orientation des retraites, dans son rapport annuel de juin 2025, dans le prolongement de la mission flash de la Cour des comptes, souligne — sans surprise — que le système de retraite sera structurellement déficitaire dans les prochaines années. Ce constat n'est pas nouveau. L'augmentation du nombre de retraités — 17 millions aujourd'hui, plus de 21 millions en 2070, contre 5 millions en 1981 —, la stabilisation puis le déclin de la population active, ainsi que la progression de l'espérance de vie, mettent en tension nos régimes par répartition.

Sur les moyens d'éviter l'accumulation de déficits, aucun consensus ne se dégage ni au sein de l'opinion publique, ni entre les partenaires sociaux. L'idée du report de l'âge de départ à la retraite demeure impopulaire, tandis que les employeurs estiment qu'il n'existe plus de marge pour accroître les prélèvements. L'échec du conclave lancé par le Premier ministre, François Bayrou, souligne la difficulté à réformer un système bâti

à la sortie de la Seconde Guerre mondiale.

Face à cette situation bloquée, les Français demeurent profondément inquiets quant à leur niveau de vie futur à la retraite. Selon la dernière enquête AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE, près des trois quarts des non-retraités (72 %) estiment que leurs futures pensions ne leur permettront pas de vivre correctement. Confrontés aux déficits annoncés, ils privilégient en priorité la lutte contre les fraudes (80 %) plutôt que le prolongement de la vie active (33 % seulement y sont favorables). Ce jugement rejoint un sentiment largement partagé de déséquilibre entre cotisations versées et prestations perçues : 60 % des sondés se considèrent comme « perdants ». Cette perception, exagérée au regard des données officielles, traduit une défiance croissante vis-à-vis de l'État providence, alors même que ce dernier assure une réduction significative des inégalités. Rappelons que 60 % des Français sont, en réalité, bénéficiaires nets du système de protection sociale.

Pour limiter la baisse attendue de leur pouvoir d'achat à la retraite,

une majorité de Français déclare épargner (54 %), dont 29 % de manière régulière. Point notable, 62 % estiment qu'il faut commencer à se constituer un complément de retraite avant l'âge de 35 ans. Les moins de 35 ans sont même 67 % à en être convaincus. Cela témoigne d'une prise de conscience croissante de l'importance d'un « troisième pilier » de la retraite, aux côtés des régimes de base et complémentaires.

Pour répondre à cette attente, une diffusion élargie des produits d'épargne retraite collectifs est indispensable, en particulier au sein des PME et pour les salariés les plus modestes. Des mesures devraient être prises pour simplifier la mise en place de tels dispositifs. Pourrait notamment être introduit, le fléchage par défaut des versements issus de l'épargne salariale et des primes de partage de la valeur vers les produits dédiés à la retraite.

Plutôt que de subir les incertitudes pesant sur l'avenir des retraites, les Français peuvent choisir de redevenir acteurs de leur avenir financier. L'épargne retraite, notamment sous forme collective, constitue aujourd'hui un levier puissant, à la fois de sécurisation des parcours individuels et de dynamisation de l'investissement à long terme. En se développant dans les entreprises, notamment les PME, elle peut renforcer la cohésion sociale, tout en contribuant au financement de l'économie productive. Favoriser son essor, c'est redonner confiance aux actifs, stabiliser les perspectives des retraités de demain, et poser les bases d'un nouveau contrat social où la solidarité collective s'articule à la responsabilité individuelle.

Jean-Pierre Thomas
Président du Cercle de l'Épargne

TROIS QUESTIONS À... LOÏC LE FOLL

RETOUR SUR L'ENQUÊTE 2025 AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE



Interview de **Loïc Le Foll**, Directeur de l'épargne patrimoniale du Groupe **AG2R LA MONDIALE** et Directeur général de **La Mondiale Europartner**

L'assurance vie est le placement préféré des Français selon le baromètre 2025 AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE. Elle devance l'immobilier locatif et le Livret A. Cette appréciation vous surprend-elle et correspond-elle à la vision que vous avez du marché ?

L'assurance vie, premier placement des ménages français, avec un encours de 2 049 milliards d'euros à fin mai, enregistre, depuis le début de l'année, d'excellents résultats. La collecte nette sur les cinq premiers mois a atteint plus de 22 milliards d'euros. Les cotisations brutes dépassent de leur côté 80 milliards d'euros. Ces bonnes performances s'expliquent par l'évolution des taux

d'intérêt. La baisse des taux courts pèse sur le rendement des produits d'épargne comme le Livret A ou les dépôts à terme, quand dans le même temps, le maintien de taux long au-dessus de 3 % favorise les placements longs comme les fonds euros de l'assurance vie. Par ailleurs, les épargnants sont de plus en plus résilients face aux variations des cours des marchés financiers et ont bien assimilé le fait que l'assurance vie est une épargne de long terme. La collecte en unités de compte reste relativement stable. Elle représente en moyenne, ces derniers mois, 38 % de la collecte. L'assurance vie demeure extrêmement compétitive. Elle combine sécurité, rendement et

multiplicité de supports avec un cadre fiscal attractif. En un seul produit, l'épargnant a accès à des fonds avec une garantie en capital, des unités de compte investies sur une multitude d'actifs financiers comme immobiliers. Les assurés peuvent également accéder à des fonds structurés qui associent des garanties tant de capital que de rendement. Le souscripteur est ainsi assuré de pouvoir déterminer, avec son conseiller, une allocation financière qui corresponde bien à son profil de risque et à ses besoins.

72 % des Français se déclarent inquiets pour leur niveau de vie à la retraite et dans le même temps 50 % des Français déclarent épargner pour leur retraite. Également, 63 % déclarent ne pas avoir l'intention de souscrire un Plan d'Épargne Retraite. Quels sont les arguments qu'AG2R LA MONDIALE met en avant pour les faire changer d'avis ?

AG2R LA MONDIALE est un acteur majeur de la retraite par répartition et gère un quart des encours de la retraite complémentaire du régime Agirc-Arrco. Il est également l'un des leaders sur le marché de la retraite par capitalisation tant en épargne retraite individuelle qu'en épargne retraite collective. Nous pensons que les 2 systèmes sont tout à fait complémentaires et que la retraite par capitalisation va continuer à se développer. Les projections du Conseil d'Orientation des Retraites actualisées chaque

année ne disent pas autre chose en mettant clairement en évidence le fait que dans les prochaines années le taux de remplacement, pensions/revenus d'activités des six derniers mois, est orienté à la baisse. Il devrait perdre 10 points d'ici 2040. Le niveau de vie relatif des retraités est également amené à s'éroder. Il est donc logique que de nombreux ménages cherchent à limiter la perte de leur pouvoir d'achat à la retraite en épargnant et en souscrivant notamment un Plan d'Épargne Retraite. Depuis 2019, 10 millions de PER ont été ouverts, ce qui constitue un bon résultat. Près d'un quart de la population active dispose aujourd'hui, à titre individuel ou collectif (en entreprise), d'un PER ou d'un de ses prédécesseurs (contrat Madelin, PERP, article 83, PERCO, etc.). De nombreux arguments militent en faveur du PER. C'est un produit dédié à la retraite. Il permet aux assurés de se constituer à leur choix un complément de revenu ou de capital à la retraite. Il bénéficie d'avantages fiscaux, notamment à l'entrée pour les versements individuels et d'une gestion profilée qui permet de sécuriser le capital en fonction de l'âge. Le PER permet d'accéder à un grand nombre de supports d'investissement qui peuvent offrir des rendements attractifs.

Toujours selon le baromètre 2025, 62 % des sondés déclarent qu'il est préférable de commencer à

**épargner avant 35 ans pour sa retraite. Est-ce le bon choix ?
Comment AG2R LA MONDIALE
entend inciter les jeunes à souscrire
des produits d'épargne de long
terme que ce soit l'assurance vie ou
le PER ?**

Les résultats de l'enquête 2025 AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE témoignent d'une véritable prise de conscience de la population de la nécessité de se constituer une épargne en vue de la retraite. Les jeunes sont, sur ce

sujet, en pointe. Plus des deux tiers (67 %) sont convaincus d'épargner en vue de la retraite avant 35 ans. Ils comprennent les avantages des produits d'épargne retraite qui reposent sur la capitalisation, les revenus des placements étant intégrés au capital pour générer de nouveaux revenus.

Il est intéressant de noter qu'en 2023, selon la DREES, 30 % des nouveaux souscripteurs d'un PER individuel avaient moins de 40 ans. Ce qui confirme le résultat de l'enquête.

LE COIN DE L'ÉPARGNE

LE LABEL EUROPÉEN AU SERVICE DE L'UNION DES MARCHÉS DE CAPITAUX

Le 5 juin dernier, sept États membres de l'Union européenne (France, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Portugal, Luxembourg et Estonie) ont signé un accord en vue de la création du label Finance Europe, destiné aux produits d'épargne investis dans les entreprises européennes. D'autres pays sont susceptibles de rejoindre ce premier groupe.

Dans le cadre du processus d'unification des marchés de capitaux, les États signataires souhaitent orienter l'épargne des particuliers vers des produits finançant directement les entreprises, plutôt que de la laisser sur des comptes de dépôt ou des livrets. Le deuxième objectif est de réduire la part de l'épargne investie en dehors de l'Union européenne, en particulier aux États-Unis.

Le contexte est actuellement favorable aux placements en actions européennes. Les indices américains sont en recul depuis les annonces de Donald Trump sur les droits de douane, tandis que ceux du Vieux Continent progressent. Du 1^{er} janvier au 5 juin, l'Eurostoxx 50 a gagné plus de 10 %, contre seulement 1,5 % pour le S&P 500.

L'obtention du label européen pour des produits financiers sera conditionnée au respect de plusieurs critères : un minimum de 70 % de l'actif investi en actions ou obligations d'entreprises européennes, cotées ou non cotées, ainsi qu'une durée minimale de détention de cinq ans. Ces produits sont censés bénéficier de l'enveloppe fiscale la plus avantageuse et la plus simple possible dans chaque pays où ils seront distribués.

Les États membres ont renoncé à créer un produit d'épargne commun, en raison de la complexité et de la longueur du processus, liées aux réglementations différentes d'un pays à l'autre. L'échec du plan d'épargne retraite paneuropéen a sans doute conduit les gouvernements à privilégier l'option du label.

Ce label européen s'inscrit dans le prolongement de l'action de la Commission en faveur du financement de la transition écologique. Il pourrait s'intégrer dans le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) qui impose depuis 2021 des obligations de transparence pour les acteurs

faisant appel à l'épargne publique. Ce label européen permettrait une classification plus claire et plus robuste que les règles en vigueur pour les fonds Article 6, 8 et 9 qui sont aujourd'hui contestées.

Le rapport Prodi avait déjà souligné la nécessité de réorienter l'épargne des ménages en Europe, où seulement un tiers des encours est placé en actions, contre près de la moitié aux États-Unis. À l'inverse, la moitié des placements européens sont liquides et garantis, contre 14 % outre-Atlantique. Une meilleure

allocation de l'épargne serait un atout majeur pour l'économie européenne, d'autant que celle-ci est abondante : le taux d'épargne dépasse 13 % du revenu disponible brut, contre moins de 8 % aux États-Unis. Le stock d'épargne croît chaque année de plus de 1 000 milliards d'euros en Europe et atteignait, en 2024, plus de 35 000 milliards. Or, 20 % de cette épargne est investie à l'étranger. La popularité croissante des fonds indiciels, les ETF, majoritairement composés d'actifs américains, contribue à cette fuite de capitaux.

L'ÉPARGNE N'EST PAS L'ENNEMIE DE LA CROISSANCE

Au premier trimestre 2025, le taux d'épargne des ménages français a atteint 18,8 % du revenu disponible brut, un niveau jamais observé depuis 1979. Selon la note de conjoncture de l'INSEE publiée en juin, cette hausse remarquable s'explique en grande partie par le comportement d'épargne des retraités, notamment les plus modestes, qui ont vu leurs pensions revalorisées de manière significative.

UNE DYNAMIQUE PORTÉE NOTAMMENT PAR LES RETRAITÉS

Les pensions de base ont en effet été relevées de 5,3 % en janvier 2024, puis de 2,2 % en janvier 2025, tandis que les retraites complémentaires Agirc-Arrco ont augmenté de 4,9 % en novembre 2023, puis de 1,6 % en novembre 2024. Dans le même temps, la consommation des retraités a progressé à un rythme plus modéré. La part des ménages de plus de 64 ans déclarant épargner est ainsi passée de 32 % avant la crise sanitaire à plus de 40 % en 2025.

La hausse du taux d'épargne n'est cependant pas limitée aux retraités. En 2024, le pouvoir d'achat des ménages a progressé de 2,5 %, mais la consommation n'a augmenté que de 1 %. L'INSEE prévoit que le taux d'épargne moyen pour l'ensemble de l'année 2024 atteindra 18,2 % du revenu

disponible brut, soit un niveau 3,8 points supérieur à celui de 2019.

UNE SUCCESSION DE CHOCS ET DE CRISES

Cette tendance s'inscrit dans un contexte marqué par une succession de chocs : pandémie, guerre en Ukraine, tensions au Moyen-Orient, flambée des prix, instabilité politique intérieure, inquiétudes budgétaires, etc. Ces incertitudes nourrissent une épargne de précaution durablement élevée. Bien que l'inflation ralentisse, le sentiment des ménages reste marqué par la perte de pouvoir d'achat passée, et par la crainte de hausses d'impôts ou de pertes d'emploi.

UN MOTEUR STRUCTUREL : LE VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

Au-delà des facteurs conjoncturels, des éléments structurels expliquent ce niveau élevé d'épargne. Le vieillissement démographique joue un rôle croissant : plus de la moitié des Français déclarent épargner en vue de leur retraite. Les plus de 50 ans disposent des revenus les plus élevés et voient leurs charges familiales diminuer. Par ailleurs, les retraités, majoritairement propriétaires de leur logement, affichent un pouvoir d'achat souvent supérieur à la moyenne. Ils épargnent pour anticiper

d'éventuels besoins liés à la dépendance ou pour transmettre un capital à leurs enfants ou petits-enfants.

UNE ÉPARGNE UTILE À CONDITION D'ÊTRE ORIENTÉE VERS L'INVESTISSEMENT

Si l'épargne peut être perçue comme un frein à la consommation et donc à la croissance à court terme, elle reste essentielle pour le financement de l'économie. L'investissement – clé de la croissance future – repose sur l'épargne d'aujourd'hui. L'épargne alimente le crédit, finance les

entreprises, soutient l'innovation et permet aux collectivités de développer les infrastructures publiques.

Dans un pays confronté à une fragilité de son appareil productif et à un déficit commercial structurel, il est crucial de réorienter l'épargne vers l'économie réelle. Sans épargne abondante, le coût de financement de la dette publique serait bien plus élevé, et la note souveraine de la France, déjà fragilisée, aurait pu être davantage dégradée par les agences de notation.

LE COIN DE LA RETRAITE

RÉGIMES DE RETRAITE : UNE SOUTENABILITÉ SOUS CONTRAINTES

Une relecture du rapport du Conseil d'orientation des retraites de 2025

Le rapport 2025 du Conseil d'orientation des retraites (COR), remis le 11 juin dernier, s'inscrit dans le prolongement de la mission flash de la Cour des Comptes du 20 février dernier et qui avait été demandée par le gouvernement dans le cadre du Conclave des retraites. Il confirme l'existence d'un déficit structurel des régimes de retraite et la nécessité de prendre des mesures afin de le contenir. Il souligne également une érosion du pouvoir d'achat des retraités, érosion qui devrait s'accroître dans les prochaines années.

L'ÉQUILIBRE DU SYSTÈME DE RETRAITE SOUVIS AUX VARIATIONS DES HYPOTHÈSES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

L'équilibre de tout système de retraite dépend d'hypothèses démographiques et économiques : nombre d'actifs et de retraités, taux de fécondité, espérance de vie à la retraite, solde migratoire, gains de productivité. Or, ces dernières ont connu des fluctuations non négligeables pouvant modifier les projections réalisées par le COR.

L'indice conjoncturel de fécondité a tendance à baisser plus rapidement que prévu. Il est passé de 2,03 en 2010 à 1,62 en 2024. Pour avoir un indice aussi faible, il faut remonter à 1919. Le COR a maintenu un indice de 1,8 pour ses prévisions mais sans s'interdire pour le rapport de 2026 de le réviser à la baisse.

Le solde migratoire est de plus en plus difficile à prévoir. Sur ces vingt dernières années, le solde migratoire moyen était de 100 000 par an. Entre 2019 et 2021, ce chiffre a atteint 152 000 par an. Pour la seule année 2021, la dernière connue, il était de 189 400. Les dernières fluctuations sont liées aux conséquences de la crise sanitaire avec les fermetures puis les réouvertures des frontières. Le COR conserve pour les prochaines années une prévision de solde migratoire à 70 000 par an.

Les gains d'espérance de vie ralentissent plus vite que prévu. L'espérance de vie à 65 ans qui est celle qui intéresse directement le système de retraite a augmenté, entre 1950 et 2022 de 8,5 ans pour les

femmes et de 7 ans pour les hommes. Avant 2014, l'espérance de vie progressait de 1,5 à 2 ans par décennie. Entre 2014 et 2019, le gain n'est plus de 0,7 à 1,2 an par décennie. La pandémie de 2020/2021 a provoqué une baisse de l'espérance de vie à 65 ans qui n'a été compensée qu'en 2024. Celle-ci était de 23,4 ans pour les femmes en 2024 et de 19,7 ans pour les hommes. Les femmes ont retrouvé l'espérance de vie de 2019 et les hommes l'ont améliorée de 0,1 an. Pour les femmes, l'espérance de vie semble marquer le pas. Le COR prévoit néanmoins des gains de 0,4 à 0,8 an par décennie pour les femmes et de 0,9 à 1,2 an pour les hommes. L'espérance de vie serait de 26,7 ans pour les femmes en 2070 et de 24,8 ans pour les hommes.

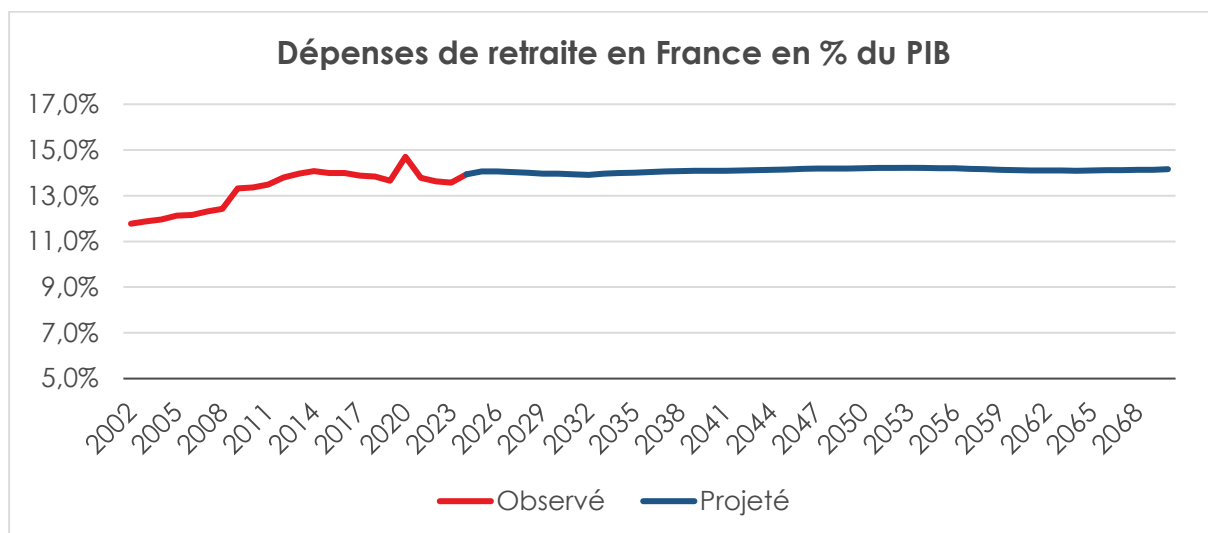
Le rapport démographique entre les personnes de plus de 65 ans et les 20/64 ans continue de se dégrader. En 2009, il y avait 3,6 personnes de 20 à 64 ans pour une personne de plus de 65 ans. En 2024, ce ratio est de 2,6. Il sera de 1,76 selon le scénario central du COR en 2070. La population active française devrait se stabiliser dans les prochaines années avant de décliner à compter du début des années 2040. En 2024, la France compte 31,3 millions d'actifs dont 2,3 chômeurs. En 2024, le taux d'emploi a atteint un niveau record en France, 68,8 %, taux qui reste néanmoins inférieur à celui de l'Union européenne et en particulier

de celui de l'Allemagne (78 %). Le COR prévoit que le taux d'emploi passe à 71 % d'ici 2040.

Pour les gains de productivité qui ont une incidence sur l'évolution de la masse salariale, le COR retient un taux de progression annuelle de 0,7 % l'an. Entre 2019 et 2023, la productivité a baissé en France. En l'état actuel, le taux de 0,7 % peut être jugé optimiste. Le taux de croissance serait de 1,2 % en moyenne par an de 2024 à 2033 puis de 0,7 % de 2034 à 2044.

DÉPENSES DE RETRAITE STABILISÉES EN THÉORIE AU SEIN DU PIB

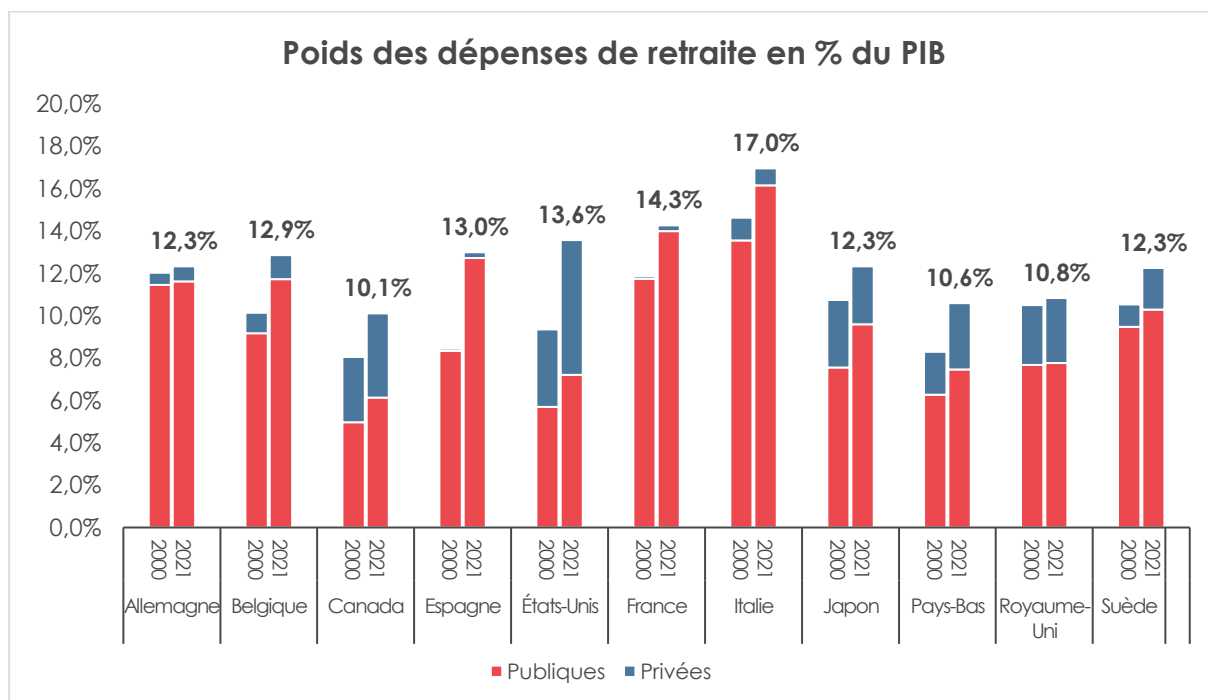
En 2024, les dépenses totales de retraite atteignent 407 milliards d'euros, soit 13,9 % du PIB. Ce ratio est projeté à 14,2 % en 2070 dans le scénario de référence. Cette stabilité suppose le recul de l'âge effectif de départ à la retraite (64,6 ans en 2070 contre 62,9 ans en 2023), et la dégradation du taux de remplacement (ratio pensions/sur revenus d'activité). Ce décrochage s'explique par la mise en œuvre des réformes des retraites depuis 1993 (désindexation des pensions par rapport aux salaires, vingt-cinq meilleures années, décote, allongement de la durée de cotisation, report de l'âge légal, etc.) et par le rendement décroissant de l'Agirc-Arrco ainsi que pour les fonctionnaires et la modération du point d'indice avec en parallèle l'essor des primes au sein de leur rémunération.



Cercle de l'Épargne – données COR

Parmi les pays observés par le COR, seule l'Italie dépense davantage en proportion du PIB. Cette position reflète moins une générosité hors norme qu'un PIB par habitant plus faible que la moyenne européenne. En effet, la France se classe au 5^e

rang pour l'effort de retraite par habitant derrière les États-Unis, l'Italie, la Suède et la Belgique. L'effort relatif de solidarité intergénérationnelle demeure élevé, mais ne garantit pas la progression à venir des retraites.



Cercle de l'Épargne – données COR

Les dépenses de retraite, en France, augmenteraient de 1,2 % par an entre 2024 et 2030 avec une forte progression du nombre de retraités (+0,8 % par an). Entre 2030 et 2050, la hausse des dépenses serait de 0,8 % en valeur réelle par an. La pension moyenne progresserait, toujours en valeur réelle, de 0,1 % par an. Les effectifs de retraités seraient en hausse de 0,7 % par an. De 2050 à 2070, les dépenses augmenteraient de 0,6 % par an. Les effectifs de retraités se stabiliseraient alors avec une progression de 0,2 % par an. Pour ses différentes prévisions, le COR table sur une augmentation de l'âge conjoncturel de départ à la retraite à 64,5 ans en 2040 contre 63 ans en 2023.

Le nombre de cotisants diminuerait à compter de 2040. Il passerait de 30,4 à 30,5 millions de 2023 à 2070. En retenant un âge conjoncturel de départ à la retraite en hausse, passant de 62,9 ans en 2023 à 64,1 ans en 2030 et à 64,6 ans en 2070, le nombre de retraités serait de 21,6 millions contre 17 millions en 2023. Le ratio cotisants/retraités qui était de 2,1 en 2000 s'élève désormais à 1,8. Il serait de 1,4 en 2070. La pension moyenne représente, en 2022, 52 % du revenu d'activité. En 2070, ce ratio sera de 45 %. La baisse des pensions par rapport aux revenus s'explique par la mise en œuvre des réformes de 1993 et par la baisse du rendement du point de l'AGIRC/ARRCO.

LES RESSOURCES DU SYSTÈME : UNE LENTE ÉROSION AUX EFFETS CUMULATIFS

Les ressources atteignent également 13,9 % du PIB en 2024, mais ce niveau est projeté à seulement 12,8 % en 2070. Ce reflux est expliqué par la baisse du poids des subventions d'équilibre aux régimes spéciaux, notamment à la CNRACL, et par une masse salariale publique moins dynamique. Le financement des retraites repose, pour près des deux tiers des ressources, sur les cotisations sociales. La part des transferts publics, évaluée à 1,9 % du PIB en 2024, serait ramenée à 1,0 % en 2070.

Cette trajectoire traduit un choix implicite de décroissance de la part de l'État dans le financement du système, tout en sachant que ce dernier ne compense pas l'ensemble des exonérations de charges sociales aux régimes de retraite. Le manque à gagner est évalué à 2,2 milliards d'euros par an.

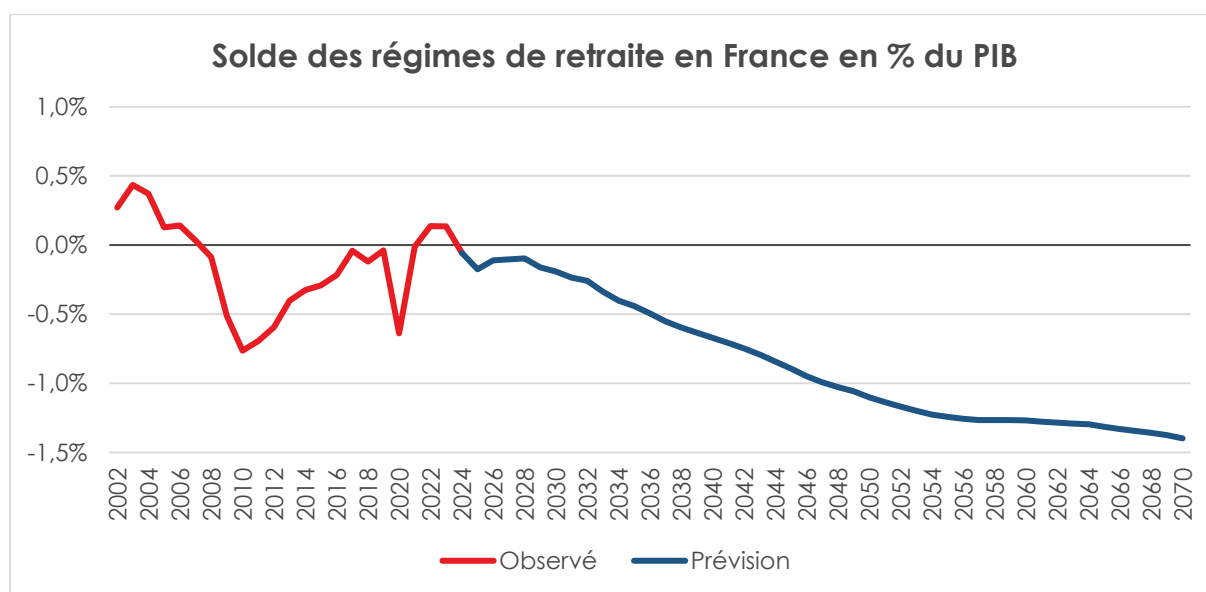
UN SOLDE DURABLEMENT NÉGATIF

Le COR souligne que, toute chose étant égale par ailleurs et selon les hypothèses du scénario central (1,8 enfant/femme, solde migratoire net de 70 000, productivité horaire à +0,7 %, chômage à 7 %), le solde des régimes de retraite devrait être négatif sur la période 2024/2070. Il passerait de -0,1 % du PIB en 2024 (1,7 milliard d'euros de besoin de financement), à -0,2 % en 2030 pour atteindre jusqu'à -1,4 % en 2070.

Cette dégradation reflète la dissociation croissante entre les dépenses, contenues mais rigides, et des recettes structurellement affaiblies en raison de la faible croissance.

Le solde varie fortement selon les régimes. L'Agirc-Arrco resterait

excédentaire à long terme, grâce à ses règles de pilotage et grâce à ses réserves. À l'inverse, la CNRACL connaîtrait un déficit croissant, du fait de la décroissance de ses effectifs actifs. Les régimes non-salariés hors indépendants resteraient, par ailleurs, également excédentaires.



Cercle de l'Épargne – données COR

DES RÉSERVES À HAUTEUR DE 7,4 % DU PIB

Les régimes de retraite par répartition, pour un certain nombre d'entre eux, disposent de réserves financières évaluées par le COR à 213,8 milliards d'euros, soit 7,3 % du PIB. 90 % de ces réserves sont détenues par les régimes complémentaires. Celles de l'AGIRC/ARRCO sont les plus importantes, 86,5 milliards d'euros. La CNAVPL possède de son côté 38,2 milliards d'euros de réserve, le régime complémentaire des

indépendants, 21,2 milliards d'euros et l'IRCANTEC, 17,7 milliards d'euros.

Le Fonds de Réserve des retraites dispose d'un actif net de 20,4 milliards d'euros. Depuis le 1^{er} janvier 2011, il contribue au financement de la CADES à hauteur de 2,1 milliards d'euros par an.

La situation patrimoniale des régimes de retraite représente 6,9 % du PIB après prise en compte de la dette des retraites refinancée par la CADES.

LES PROVISIONS DES RÉGIMES PAR CAPITALISATION : 1,4 % DU PIB

Les régimes de retraite par répartition n'ont pas vocation à réaliser des provisions mais certains d'entre eux gèrent des compléments par capitalisation. Ses provisions représentaient, en 2024, 1,4 point de PIB.

Entre dans cette catégorie, l'actif financier de la retraite additionnelle de la fonction publique qui s'élevait, en 2024 à 41,5 milliards d'euros. Le rendement technique de ce régime est de 3,89 %, soit des taux supérieurs à ceux des régimes par répartition (autour de 1 %).

La caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens dispose d'un régime par capitalisation provisionné à hauteur de 5,6 milliards d'euros.

NIVEAUX DE VIE RELATIFS : L'ÉROSION SILENCIEUSE DU TAUX DE REMPLACEMENT

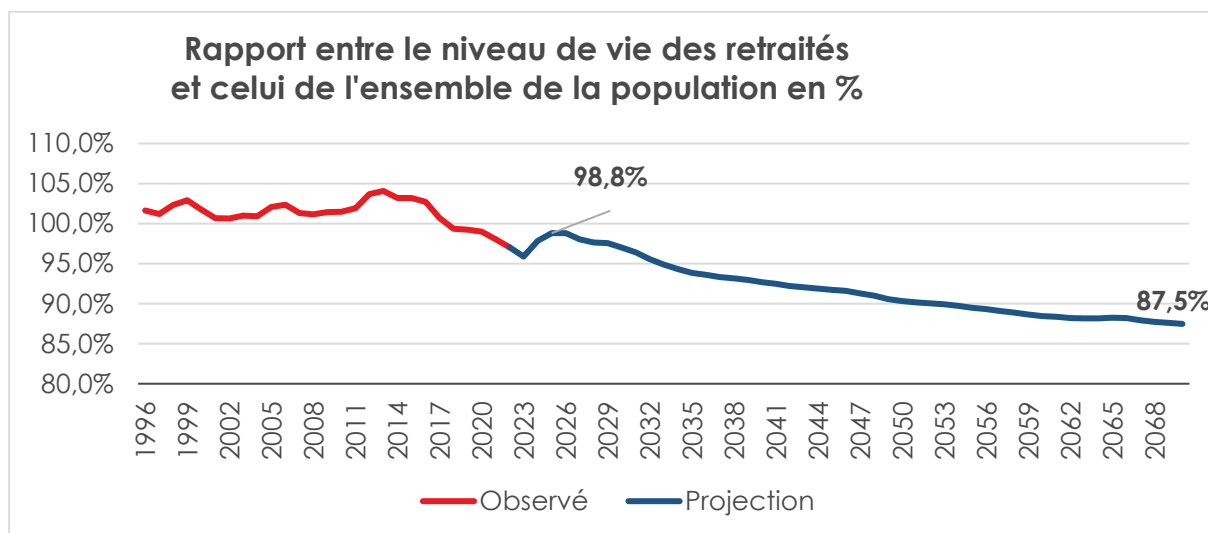
Le taux de remplacement est amené à baisser d'environ 10 points dans les prochaines années en raison des réformes mises en œuvre depuis 30 ans. Il devrait passer pour un non-cadre du privé de 77 à 67 % entre les générations 1940 et 2000. Pour un cadre, les valeurs respectives sont 55 et 45 %. Pour les fonctionnaires avec des primes importantes, le taux de remplacement devrait passer de 64 à 54 %. Le taux de remplacement est d'autant plus faible que le niveau de revenus est élevé. Cette

situation s'explique par le plafonnement des pensions dans le cadre des régimes obligatoires.

La durée de la retraite a augmenté pour les générations des années 1940 et 1950 avec l'allongement de l'espérance de vie et des départs à la retraite autour de 60 ans. Elle a atteint 24,5 ans. Elle représente pour ces générations 28 % de la durée de la vie. Elle se réduit en particulier pour les générations des années 1960. Elle devrait augmenter pour les générations des années 1980 et ultérieures grâce aux gains d'espérance de vie. Les générations de l'an 2000 devraient avoir une durée de retraite représentant plus de 29 % de leur durée de vie.

En 2022, les pensions de retraite des retraités résidant en France correspondent à 65,4 % du revenu d'activité. En prenant en compte l'ensemble des revenus des retraités, l'écart entre retraités et actifs se réduit. Les revenus des premiers représentent 78,3 % de ceux des seconds. Les retraités perçoivent des revenus du patrimoine plus importants que les actifs.

Par rapport à l'ensemble de la population, le niveau de vie relatif des retraités était de 97 % en 2022, en baisse de 5 points par rapport à 2014. Ce ratio devrait baisser continuellement jusqu'en 2070. Il serait de 91,7 % en 2040 et de 87,5 % en 2070.



Cercle de l'Épargne – données COR

En prenant en compte les loyers imputés, les revenus des retraités sont 5 % supérieurs à ceux de l'ensemble de la population. En effet, plus de 70 % des retraités sont propriétaires de leur résidence principale contre 58 % pour l'ensemble des Français. Ils ont en outre, en règle générale, achevé de rembourser leurs prêts immobiliers.

En moyenne, le niveau de vie des retraités a augmenté de 21 % de 1996 et 2022 mais cela est essentiellement dû à l'effet noria, au renouvellement des générations. Les nouvelles générations ont eu des carrières plus complètes et mieux rémunérées en particulier pour les femmes. Le niveau de vie à la retraite peut subir des variations en fonction des règles d'indexation et des prélèvements. Ainsi, entre son départ à la retraite et 2025, la génération 1937 a connu une érosion de son pouvoir d'achat de 4,3 %. Pour la génération de 1952, la perte est de

5,5 %. Cette évolution s'explique à plus de 70 % par les changements de date de revalorisation et par les mécanismes de sous-indexation mis en œuvre par les pouvoirs publics.

LES PENSIONS DES FEMMES TOUJOURS PLUS FAIBLES QUE CELLES DES HOMMES

Le rapport de la pension moyenne des femmes par rapport à celle des hommes était, en 2023, de 87 % pour les fonctionnaires civils de l'État sur la base d'une carrière complète et monopensionnés. Pour les fonctionnaires hospitaliers et territoriaux, ce ratio est de 93 %. Pour les salariés du privé, il tombe à 70 % et pour les non-salariés à 69 %. Les femmes gagnent ainsi de 13 à 31 % de moins que les hommes.

UN RAPPORT INTERDÉCILE STABLE DANS LE TEMPS

Le rapport du niveau de vie entre les 10 % des retraités les plus riches et les 10 % les plus pauvres en termes de

revenus est égal à 2,9 en 2022. Il est globalement stable depuis 20 ans et est plus faible que celui de l'ensemble de la population (3,5). Le taux de pauvreté des retraités est de 10,2 %, contre 14,4 % pour l'ensemble de la population et 20,4 % pour les moins de 18 ans. Depuis 2017, le taux de pauvreté des retraités a progressé de trois points quand il est stable pour l'ensemble de la population. Cette divergence est liée à l'inflation des années 2022 et 2023. À noter que le taux de pauvreté des femmes retraitées est de 11,5 % contre 8,7 % pour celui des hommes.

LE PILOTAGE DES RÉGIMES DE RETRAITE : LES ÉQUATIONS IMPOSSIBLES

Les pouvoirs publics peuvent jouer sur plusieurs curseurs pour équilibrer les régimes de retraite. Le déplacement des curseurs peut avoir des effets sur l'économie et sur les autres régimes sociaux (santé, prévoyance, chômage). Les principaux curseurs sont : l'âge d'ouverture des droits, les cotisations, l'indexation des pensions, la durée de cotisation.

Un relèvement de l'âge de départ à la retraite occasionne un surcroît de dépenses sociales notamment au niveau de la prévoyance avec néanmoins un bilan net positif. Ainsi, un recul de deux ans génère un gain net de 0,6 point de PIB avec une augmentation des dépenses sociales de 0,2 point de PIB. Une augmentation des cotisations accroît le coût du travail et peut pénaliser l'emploi et donc les recettes pour les

régimes de retraite. Une diminution des pensions peut peser sur la demande et donc la croissance.

Pour le COR pour équilibrer les régimes des retraites, en utilisant le seul critère de l'âge de départ à la retraite, il faudrait reculer ce dernier à 64,2 ans en 2040 et à 66,5 ans en 2070. En agissant sur les pensions, toujours pour être à l'équilibre, il faudrait les diminuer de 0,6 point en 2030 et de 4,5 points en 2070. Il faudrait une majoration de 0,4 point des prélèvements en 2030 et de 3,2 points en 2070 pour obtenir le même résultat. Le COR rappelle, dans son rapport, que la fixation de l'âge de départ à 63 ans coûterait au total 13 milliards d'euros.

Le COR met en évidence la forte sensibilité des dépenses et du solde aux hypothèses macroéconomiques. Une croissance durablement faible aggrave les tensions. Ce constat conforte l'idée que la réforme des retraites ne peut être dissociée des trajectoires de croissance, d'emploi et de productivité. Le rapport réaffirme les quatre leviers classiques : baisse des pensions nettes, hausse des cotisations salariées, hausse des cotisations employeurs, recul de l'âge de départ. Les trois premiers sont jugés récessifs par le COR. Seul le dernier, en augmentant l'offre de travail, est à long terme économiquement favorable mais n'est pas sans provoquer des tensions sociales et une augmentation des dépenses de prévoyance et de santé.

LE COIN DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVOYANCE

L'HÔPITAL SOUS TENSION BUDGÉTAIRE ET RESTRUCTURATION

En 2023, les comptes des hôpitaux publics, déjà fragilisés par les années de crise sanitaire, se dégradent à nouveau. Le déficit atteint 2,4 milliards d'euros, un record depuis le début des séries statistiques en 2005. Si l'Assurance maladie continue d'absorber l'essentiel des dépenses hospitalières — à hauteur de 92,6 % —, elle ne peut à elle seule contenir le choc combiné de l'inflation et du désengagement progressif des aides exceptionnelles. Le secteur hospitalier représente à lui seul près de la moitié de la consommation de soins et de biens médicaux (49,1 %).

La dynamique des dépenses hospitalières reste vive : +6,6 % en 2023, après +5,1 % en 2022. Les charges de personnel, les dépenses médicales et, de manière plus spectaculaire, les dépenses hôtelières et logistiques, en hausse de plus de 3,4 %. Les recettes progressent aussi, mais insuffisamment pour enrayer la dérive financière. Le résultat net rapporté aux recettes chute à -2,3 %.

L'investissement hospitalier poursuit sa remontée à 5,6 milliards d'euros (soit 5,4 % des recettes), dans le

sillage des engagements du Ségur de la santé. Toutefois, il reste inférieur aux dotations aux amortissements (6,1 % des recettes), ce qui signifie que les investissements ne permettent pas encore de renouveler entièrement les équipements et infrastructures.

L'endettement des hôpitaux publics recule pour la deuxième année consécutive, à 29 % des recettes, retrouvant son niveau d'avant-crise. La part de la dette dans les capitaux permanents continue également de baisser (45 % en 2023). Mais la capacité d'autofinancement (CAF) chute à 1,7 % des recettes, contre 2,9 % en 2022. Conséquence : la durée nécessaire pour rembourser la dette atteint 16,8 ans, un niveau historiquement élevé. Un tiers des établissements publics est aujourd'hui en situation de surendettement. Certes, nous sommes loin des niveaux de 2019, mais la tendance est inquiétante. À l'évidence, les plans de relance post-Covid ont produit des effets, notamment sur l'investissement et l'endettement, mais ils ne suffisent pas à restaurer la viabilité économique d'un système toujours sous tension.

DES CLINIQUES BÉNÉFICIAIRES EN 2023

Les cliniques enregistrent en 2023 un résultat net de 362 millions d'euros, soit 1,8 % des recettes. Ce niveau est en baisse par rapport à 2022 (3,4 %). Par ailleurs, la proportion de cliniques déficitaires est en hausse (32 % en 2023, contre 25 % un an plus tôt).

L'investissement privé, légèrement en repli (4,9 % des recettes), reste supérieur à une capacité d'autofinancement elle-même en forte baisse (2,9 % des recettes). L'endettement recule (2,1 milliards d'euros) et ne représente plus que 33,5 % des capitaux permanents. En revanche, la durée apparente de remboursement de la dette remonte à 3,7 ans, son plus haut niveau depuis 2011. La part de cliniques considérées comme surendettées reste néanmoins basse (14 %).

MOINS DE PASSAGES AUX URGENCES

Le nombre de passages aux urgences recule de 3,4 % en 2023, après une forte hausse en 2022. Ce recul s'explique par plusieurs mesures de régulation de l'accès aux soins non programmés (développement du service d'accès

aux soins, filtrage téléphonique, fermetures ponctuelles de services). La baisse est particulièrement marquée en pédiatrie (-10,6 %).

POURSUITE DU MOUVEMENT DE CONCENTRATION POUR LES MATERNITÉS

En 2023, la France compte 457 maternités, dont les trois quarts appartiennent aux types 2 et 3, plus spécialisés. Elles réalisent 83 % des accouchements. Le nombre total d'accouchements baisse de 48 800 par rapport à 2022, en lien avec la baisse des naissances. Certaines petites structures, notamment en zone rurale ou montagneuse, réalisent moins de 300 accouchements par an, soit 5 % des maternités en France métropolitaine.

Les données 2023 confirment le diagnostic posé depuis plusieurs années : le système hospitalier français est sous tension. Si l'investissement repart à la hausse et si la dette est mieux maîtrisée, la capacité à générer des ressources suffisantes reste un point de fragilité majeure, en particulier dans le secteur public. Le secteur privé, quant à lui, affiche une situation plus favorable, mais doit faire face à une montée des inégalités entre établissements.

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

ÉPARGNE, RETRAITE : LES FRANÇAIS À LA RECHERCHE DE PROTECTION



**Analyse de l'enquête 2025 « Les Français, l'épargne et la Retraite »
AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE
par Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne**

L'édition 2025 de l'enquête réalisée pour AG2R LA MONDIALE, AMPHITÉA, le Cercle de l'Épargne, par le CECOP et l'IFOP fournit un éclairage précieux sur les perceptions et les comportements des Français en matière d'épargne et de retraite. Dans un environnement économique marqué par une succession de crises – sanitaire, géopolitique, inflationniste –, les ménages ont consolidé des stratégies de précaution tout en exprimant une volonté de conserver une liberté de choix accrue dans la gestion de leur patrimoine.

Cette enquête révèle une société traversée par des préoccupations persistantes, notamment concernant le pouvoir d'achat à la retraite et l'équilibre entre cotisations sociales et prestations. Parallèlement, elle met en évidence des attitudes contrastées selon les âges, les niveaux de revenu et les catégories socioprofessionnelles, qu'il s'agisse de l'appréciation des produits d'épargne, de l'adhésion aux dispositifs d'épargne retraite ou de la confiance dans la soutenabilité du système.

L'analyse des réponses recueillies permet de mieux cerner les dynamiques de long terme qui sous-tendent les comportements financiers des Français et les rapports qu'ils entretiennent avec les institutions économiques et sociales.

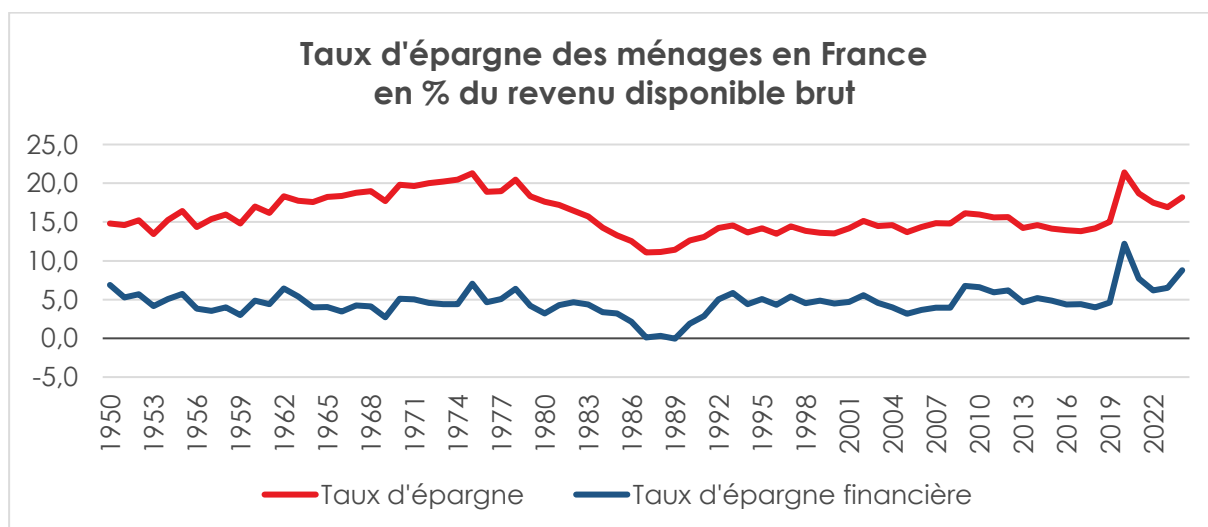
PARTIE 1

À LA RECHERCHE D'UNE ÉPARGNE DE PROTECTION

Selon l'enquête 2025 « Les Français, l'épargne et la retraite », plus de sept Français sur dix déclarent mettre de l'argent de côté (71 %), faisant des épargnants le premier parti de France ! La propension à épargner s'est renforcée depuis le déclenchement de la crise sanitaire en mars 2020. La succession de chocs a conduit les ménages à renforcer leur épargne de précaution. La cagnotte Covid constituée durant les confinements n'a pas été consommée. Bien au contraire, elle a été, depuis, renforcée. Ainsi, le taux d'épargne des ménages était, en 2024, trois points supérieur à son niveau de 2019, 18,2 % contre 15 % du revenu disponible brut. Au premier trimestre 2025, les ménages ont continué à accroître leur effort d'épargne. Leur taux d'épargne a atteint 18,8 % du revenu disponible brut. Hors période

Covid, il faut remonter au troisième trimestre 1981 pour constater un taux d'épargne plus élevé.

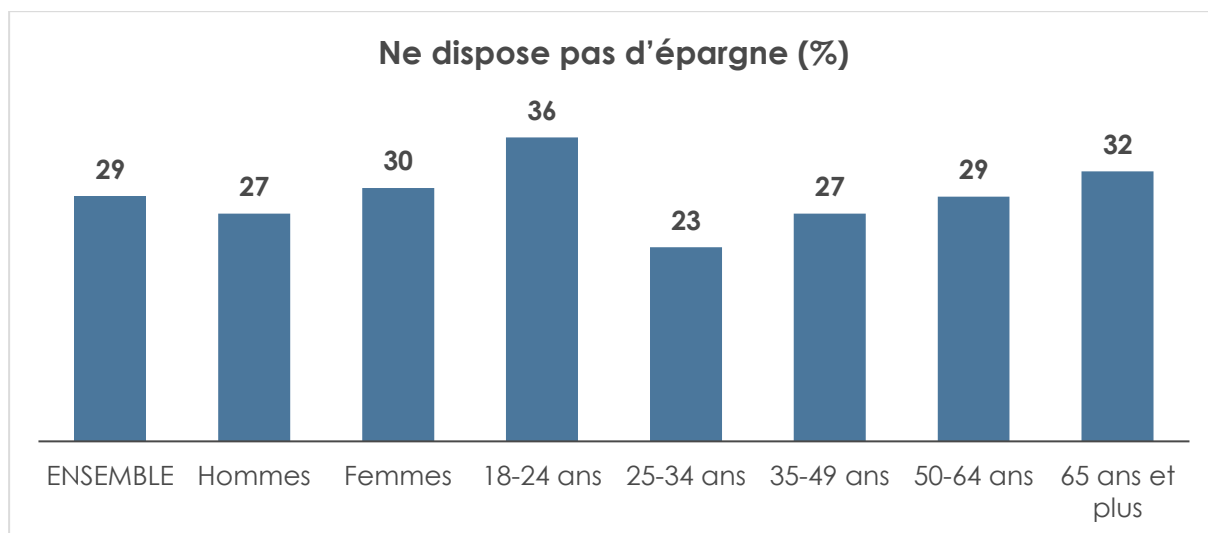
L'épargne financière est responsable de la hausse du taux d'épargne, l'autre composante, le remboursement du capital des emprunts immobiliers, étant restée relativement stable. Le taux d'épargne financière a atteint 9,8 % du revenu disponible brut au premier trimestre 2025. Il faut remonter à 1950 pour retrouver (hors période Covid) un taux d'épargne financière plus élevé (10,7 % au deuxième trimestre 1950). En Europe, les Allemands maintiennent également un effort d'épargne important, leur taux d'épargne dépassant 20 %. Aux États-Unis, le comportement des ménages a été tout autre. Le taux d'épargne, à moins de 5 % fin 2024, est inférieur à son niveau de 2019.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Sans surprise, les jeunes figurent parmi ceux qui épargnent le moins et qui ne disposent pas d'épargne (36 %). A contrario, cela signifie que 64 % des 18/24 ans épargnent. Les

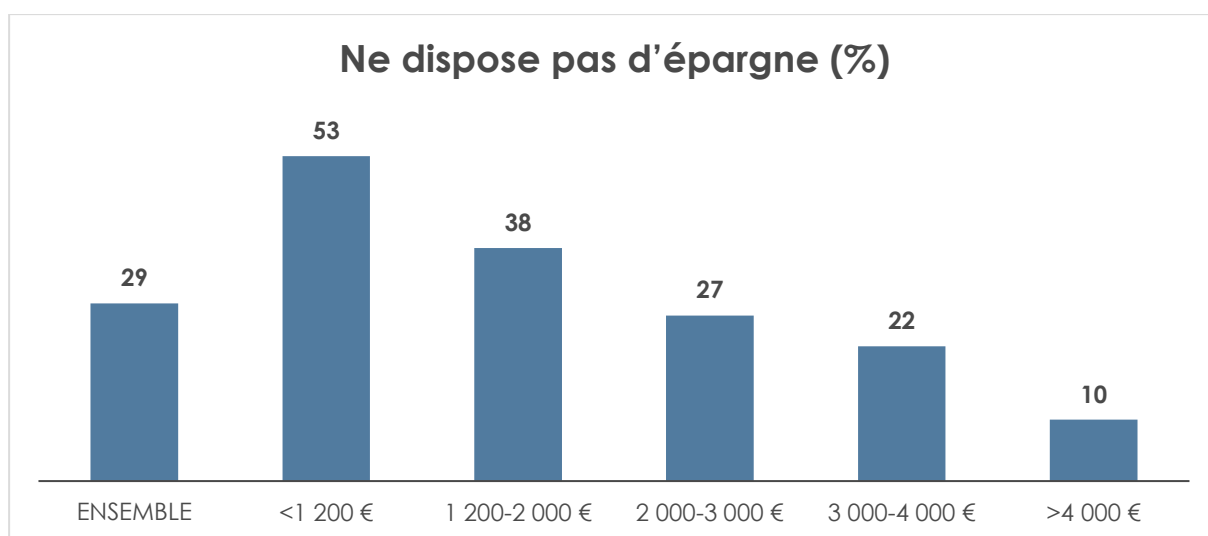
plus de 65 ans sont 32 % à déclarer ne pas épargner. Les jeunes actifs (25/34 ans) sont les plus nombreux à indiquer qu'ils ont de l'épargne.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Sans surprise, plus de 50 % des personnes à revenus modestes, inférieurs à 1 200 euros par mois sont les moins nombreuses à mettre de

l'argent de côté (46 %) quand 90 % de ceux qui gagnent plus de 4 000 euros le font.



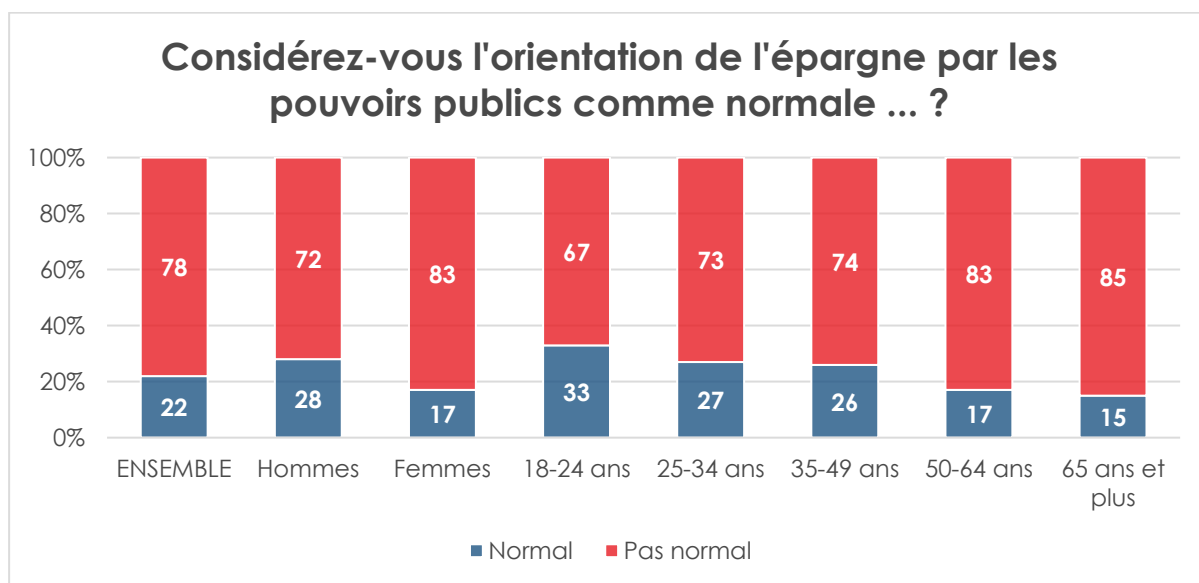
AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

POUR UNE LIBERTÉ DE PLACEMENT

En 2025, les épargnants français n'entendent pas se faire dicter leur comportement par les pouvoirs publics. Ils souhaitent rester libres de choisir leurs placements. 78 % des sondés sont opposés à une orientation de leur épargne par des moyens fiscaux de la part des pouvoirs publics. L'idée d'orientation, de fléchage de l'épargne est synonyme de captation. Les fausses informations sur le sujet qui pullulent sur Internet

peuvent expliquer cette forte opposition. Cette position sans appel s'inscrit également dans le mouvement de défiance vis-à-vis des publics.

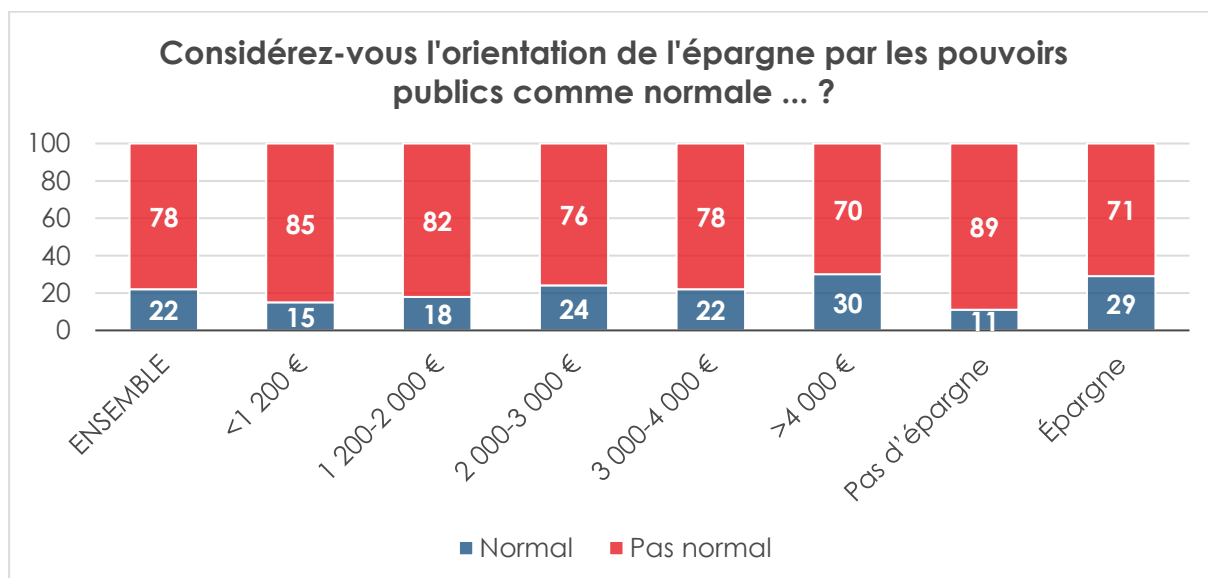
Les plus de 50 ans - donc ceux qui détiennent la majorité de l'épargne française - y sont totalement opposés quand les jeunes y sont légèrement plus favorables. Ces derniers sont notamment sensibles à une orientation axée sur la transition écologique.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Les personnes qui ont des revenus modestes ou qui ne peuvent pas épargner sont le plus opposées à une éventuelle orientation de

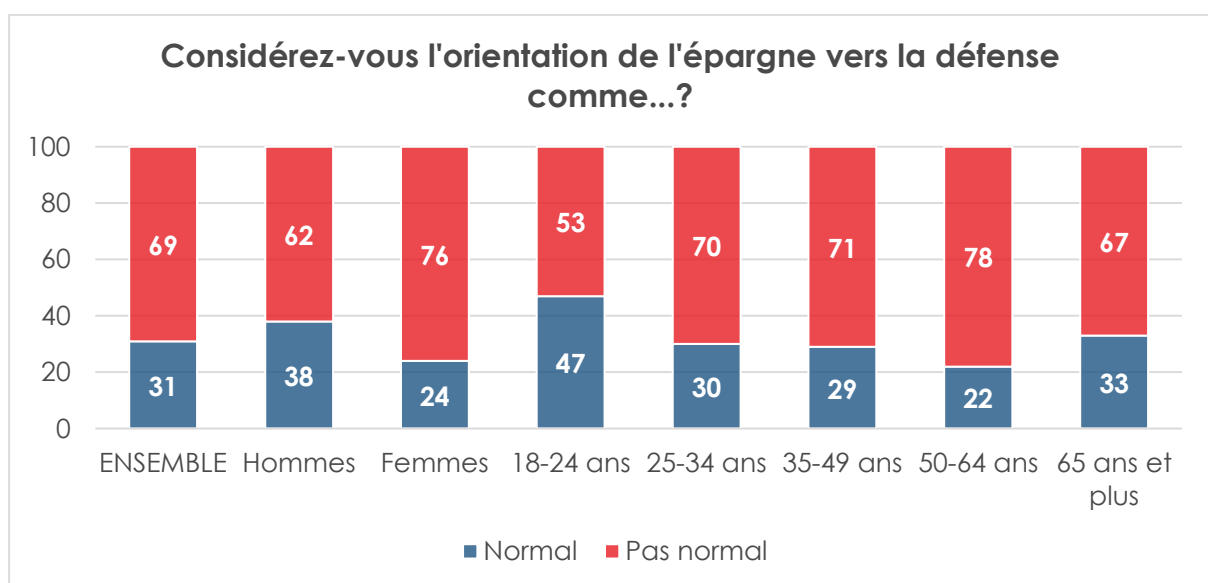
l'épargne. Elles craignent que si elles avaient la possibilité d'épargner les pouvoirs publics ne s'en prennent à leur pécule.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

L'affectation de l'épargne en faveur de la défense apparaît légèrement moins illégitime, mais néanmoins 69 % des sondés y sont hostiles. Les jeunes de moins de 25 ans et les plus de 65 ans sont les plus favorables à cette orientation. À noter que les hommes sont moins hostiles que les femmes à cette

affectation. Les jeunes, premiers concernés en cas de conflits militaires, sont sensibles à la question de la modernisation de la défense. Les plus de 65 ans qui ont connu la guerre froide sont également réceptifs à la problématique du réarmement.

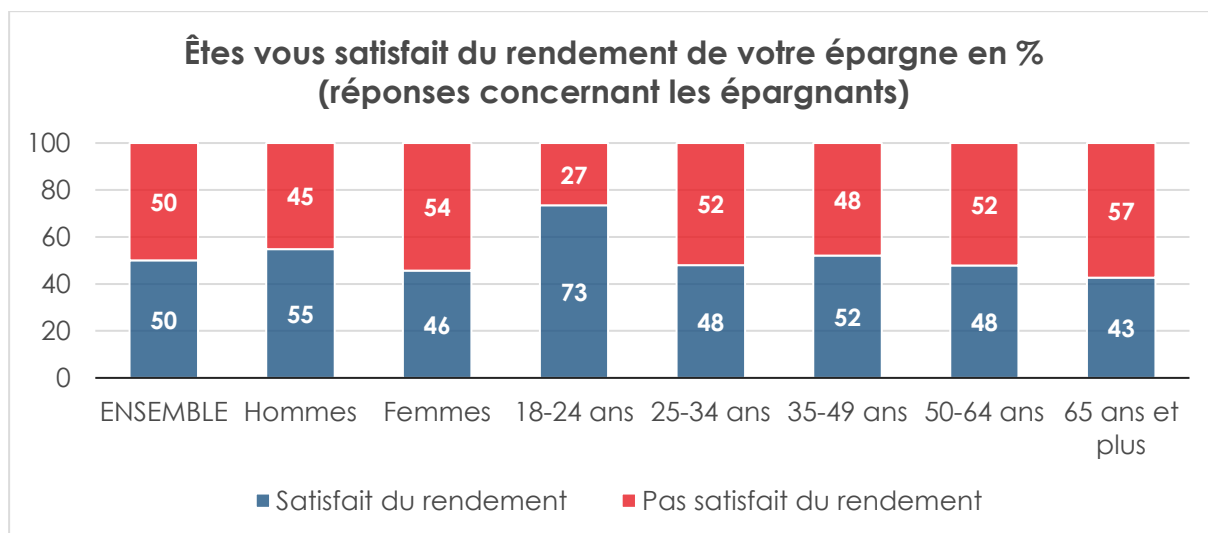


AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

LES ÉPARGNANTS PARTAGÉS SUR LE RENDEMENT DE L'ÉPARGNE

La moitié des épargnants se déclarent satisfaits du rendement

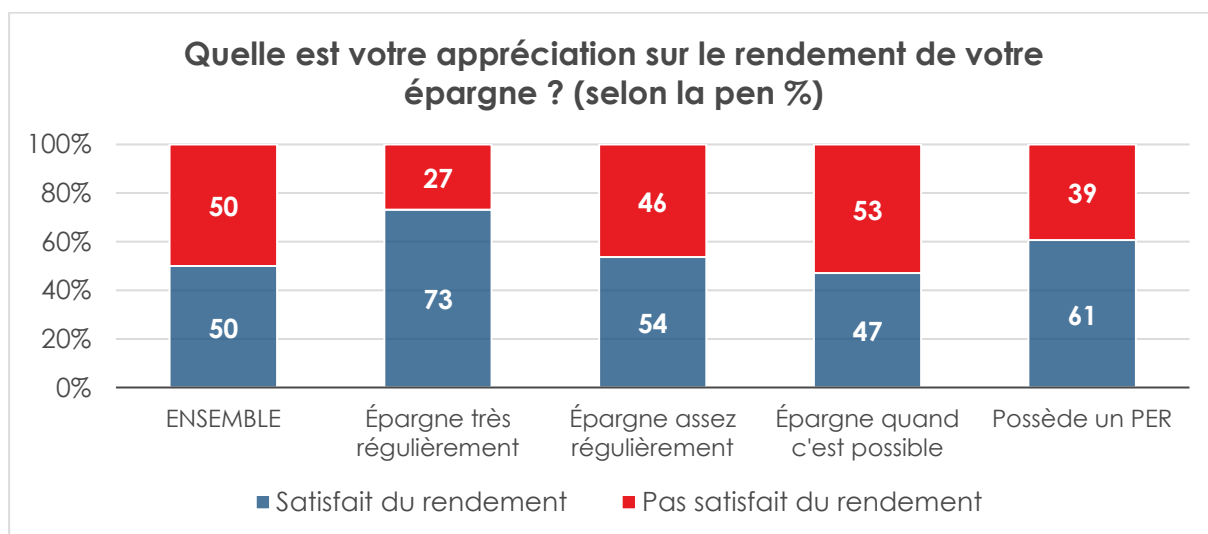
de leur épargne quand l'autre moitié pense l'inverse. Les jeunes sont moins sévères que les seniors tout comme les hommes par rapport aux femmes.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Les épargnants qui acceptent la prise de risques en s'engageant sur des produits de long terme ont une vision plus positive du rendement de leur épargne. Les épargnants réguliers sont pour près de trois sur

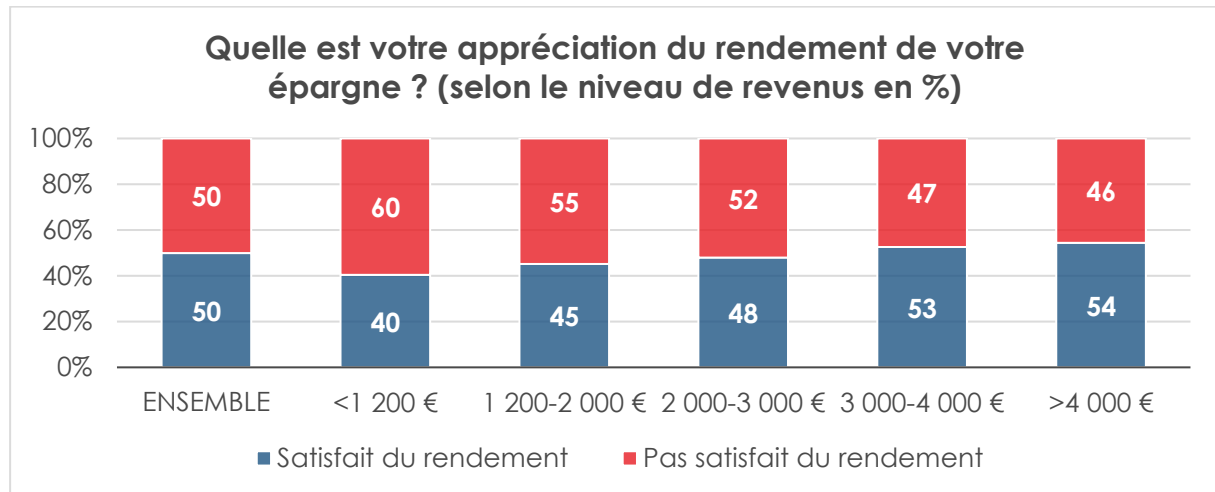
quatre contents de la rémunération de leurs produits contre 47 % des personnes qui mettent de l'argent quand c'est possible. Près des deux tiers des titulaires d'un PER sont satisfaits du rendement de l'épargne.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Les détenteurs de revenus élevés sont les plus satisfaits du rendement de leur épargne. Ce sont ceux qui accèdent, en règle générale, aux produits d'épargne de long terme offrant les

meilleures rémunérations. Les personnes à revenus modestes qui ne disposent souvent que de livrets bancaires sont plus mécontentes de la rémunération de leur épargne.



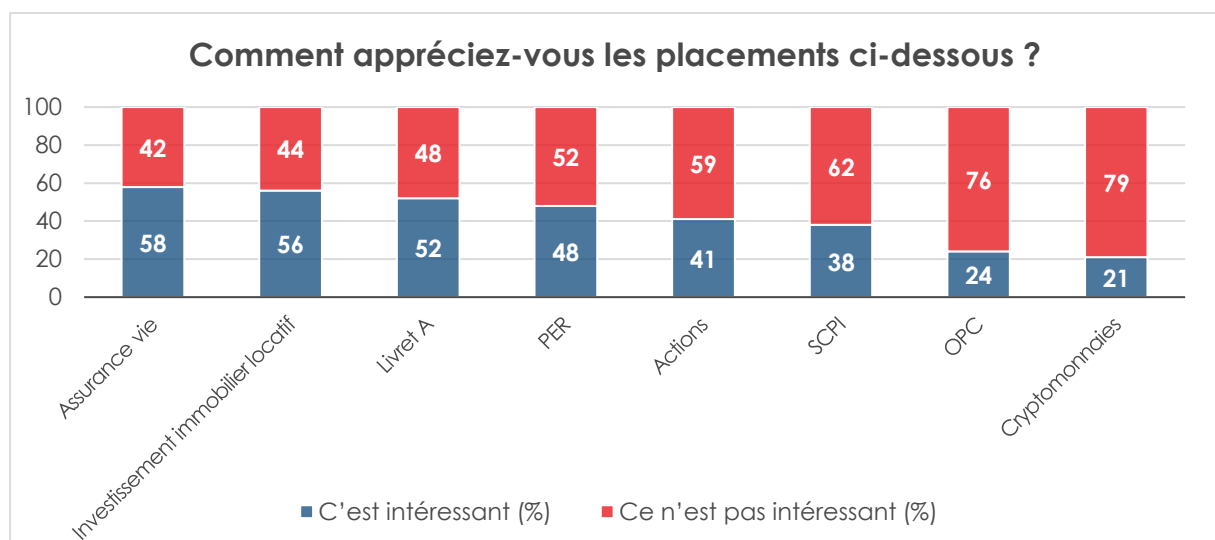
AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

LES PLACEMENTS PRÉFÉRÉS DES FRANÇAIS

L'ASSURANCE VIE : PRODUIT PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS

L'assurance vie a conservé en 2025 sa place de placement préféré des

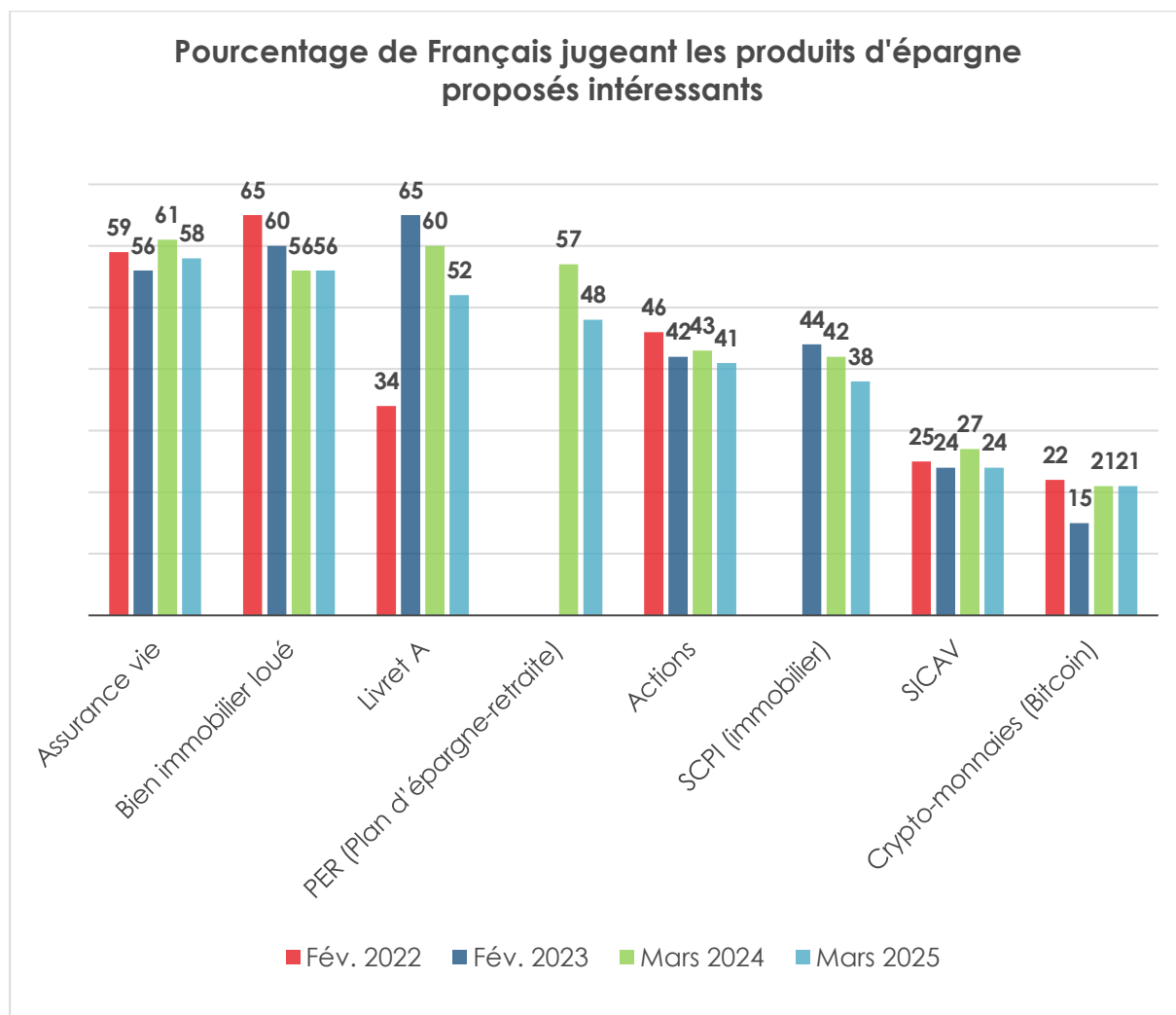
Français reconquise en 2024. 58 % des sondés considèrent que ce produit est intéressant. Elle devance de peu l'immobilier locatif, le Livret A héritant de la troisième marche du podium.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Les appréciations des Français sur les produits sont en baisse entre 2024 et 2025. La baisse la plus sensible concerne le Livret A qui souffre de la diminution de son taux de

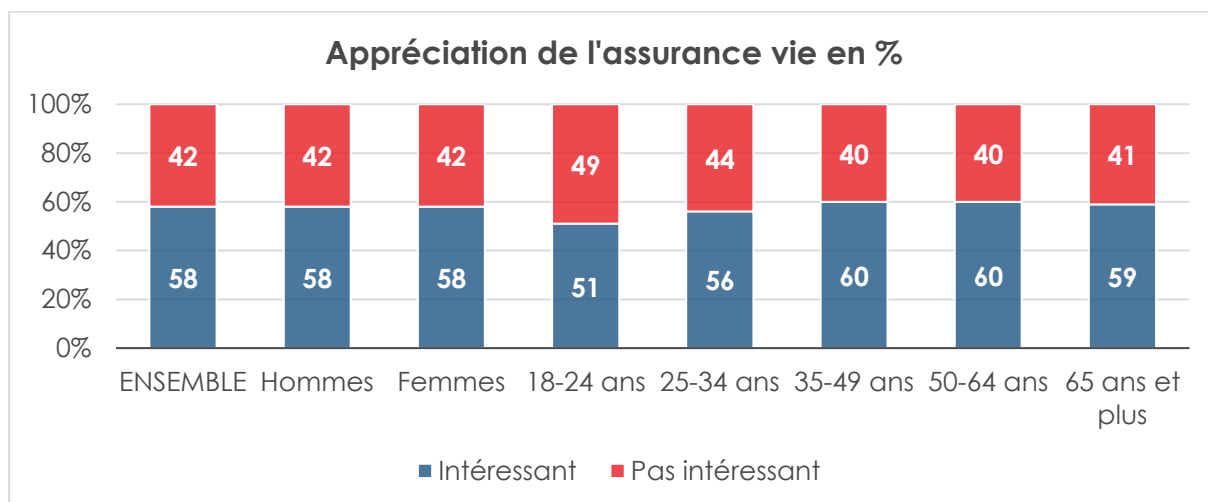
rendement. Le Livret A avait connu un jugement positif en forte hausse entre 2020 et 2023 en raison de son rôle de valeur refuge en période de crise.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

L'assurance vie fait l'unanimité, favorite chez les femmes comme les hommes, chez les jeunes comme

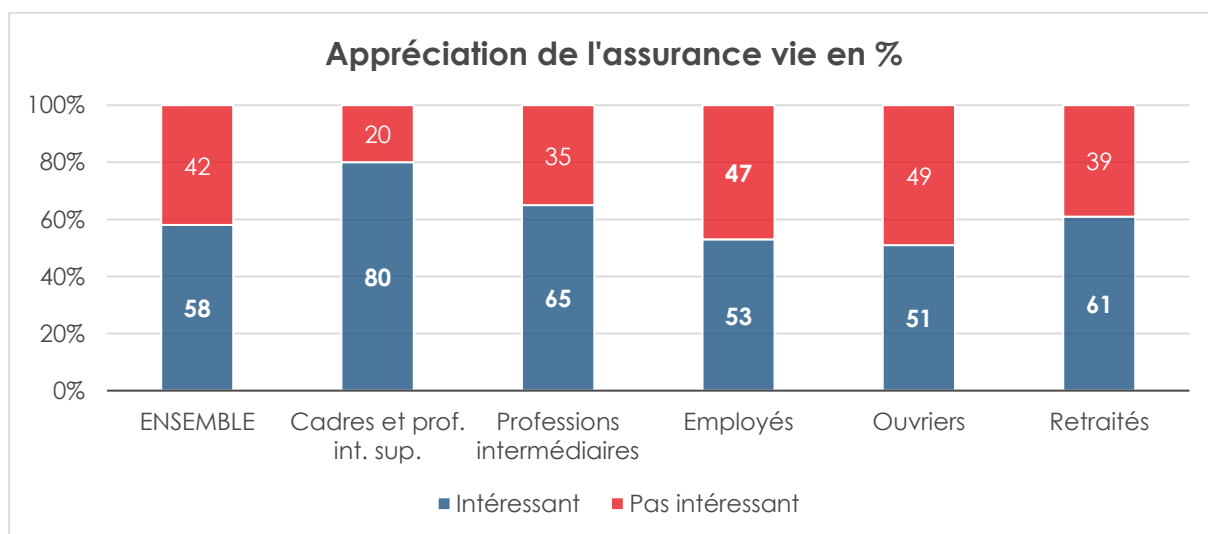
chez les seniors. Ce sont les 35/64 ans qui plébiscitent le plus ce produit.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Sans surprise, l'assurance vie trouve l'écho le plus favorable chez les cadres et les professions libérales avec un taux souverain de 80 %. Les

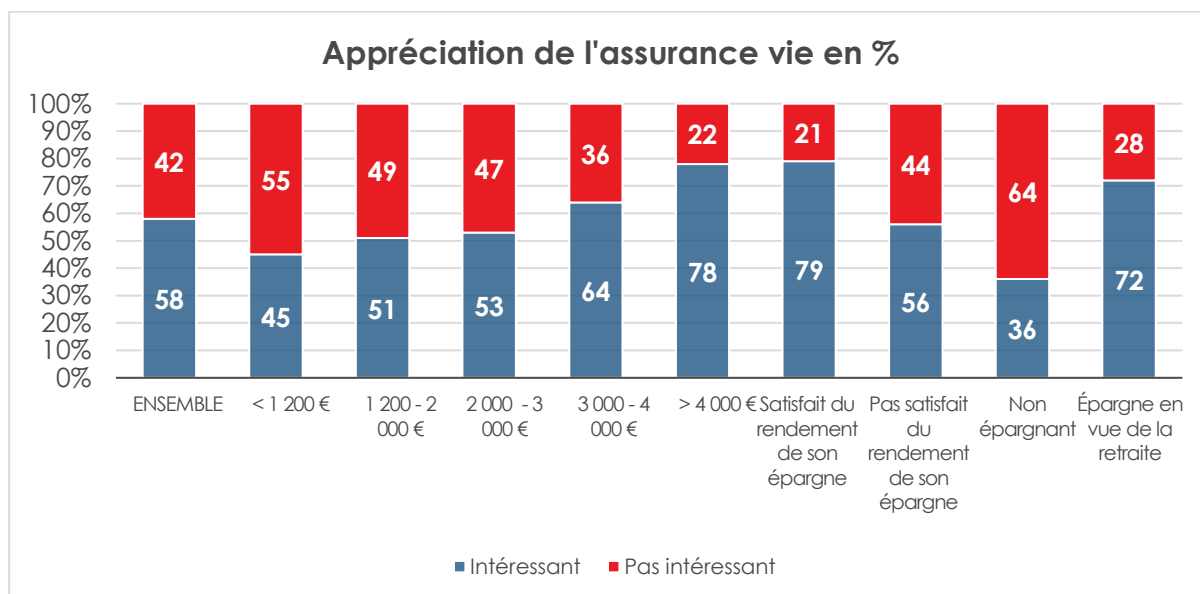
ouvriers qui ont de moindres capacités d'épargne ne sont *a contrario* que 51 % à juger ce produit intéressant.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

L'assurance vie est plébiscitée chez les Français aux revenus moyens et supérieurs. Les sondés à revenus élevés (plus de 4000 euros par mois) sont 78 % à considérer l'assurance vie comme un produit intéressant

quand ceux gagnant moins de 1200 euros. Les sondés qui n'épargnent pas n'ont pas une bonne appréciation de l'assurance vie (64 %) quand ceux qui épargnent sont 72 % à penser l'inverse.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

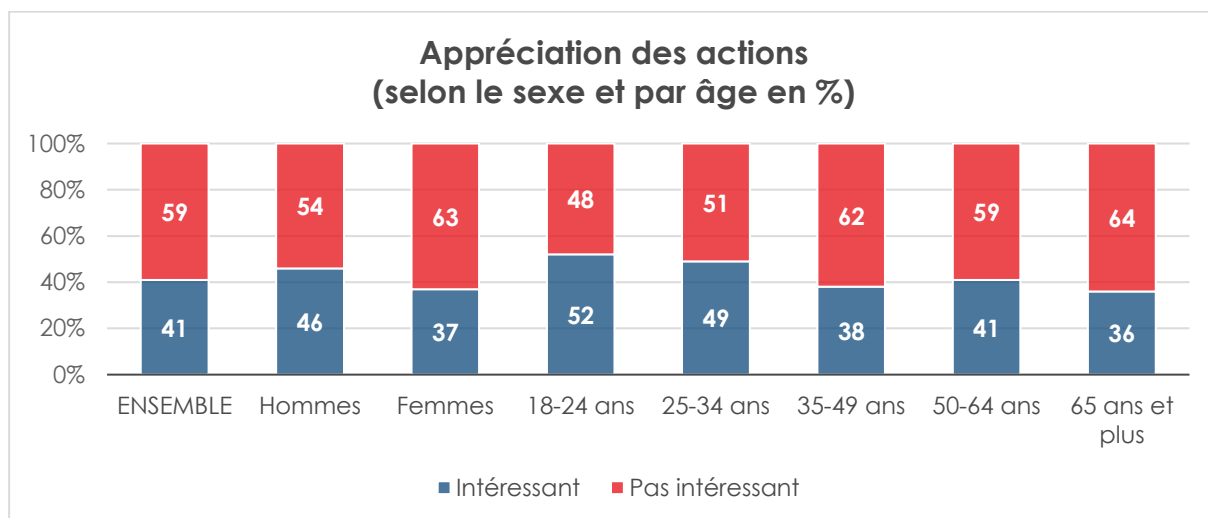
LES « ACTIONS » ADOPTÉES PAR LES JEUNES

L'attractivité des actions s'effrite légèrement en 2025 malgré la bonne tenue des marchés « actions » en 2024. Les difficultés rencontrées par le CAC 40 après la dissolution de l'Assemblée nationale du mois de juin 2024 ont pu jouer négativement. À noter qu'une majorité de jeunes juge ce placement intéressant (52 % quand les plus de 65 ans ne sont que 36 %). Les jeunes sont de plus en plus nombreux à acquérir des actions ou des parts de fonds indiciels (ETF).

Selon l'Autorité des marchés Financiers, la proportion des moins de 35 ans parmi les investisseurs actifs en actions est passée de 7,6 %

en 2018 à 16,8 % au premier semestre 2023. Les moins de 25 ans représentaient 1,4 % des investisseurs actifs en 2018, 2,9 % en 2020, 3,5 % en 2022 et 3,9 % au premier semestre 2023. Toujours durant ce semestre, 38 % des nouveaux investisseurs en actions avaient moins de 35 ans, contre 28 % en 2020.

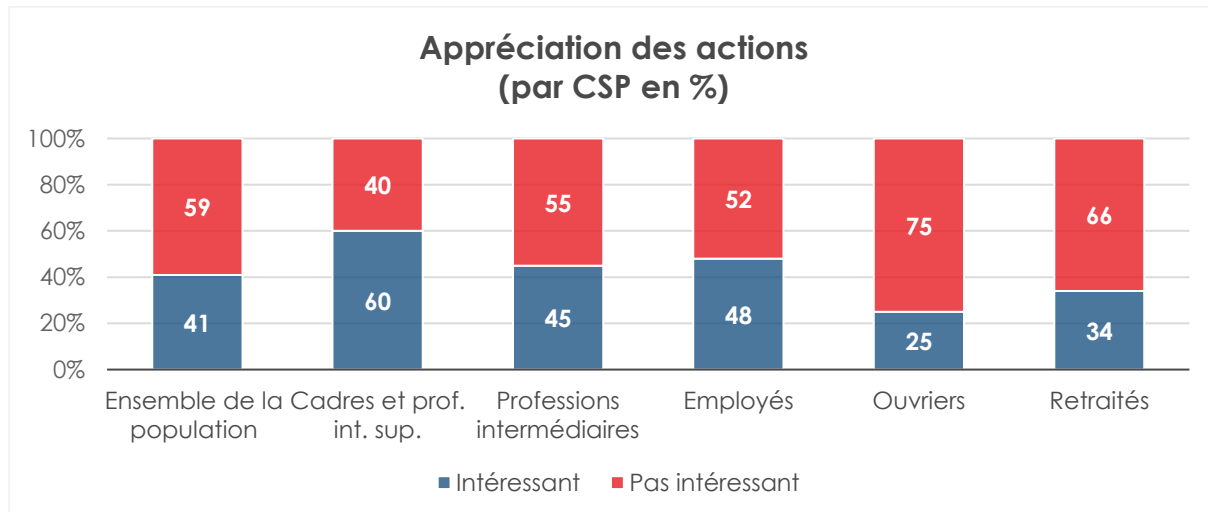
Un écart important entre les hommes et les femmes sur l'appréciation des actions existe. 46 % des premiers jugent les actions intéressantes, contre 37 % des secondes. La propension à la prise de risques est différente tout comme les capacités financières à épargner sur le long terme.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Sans surprise, 60 % des cadres et les professions libérales jugent les actions intéressantes quand les ouvriers ne sont que 25 % à penser de même. Les

détenteurs d'actions portent un jugement favorable vis-à-vis des actions quand ceux qui n'en détiennent pas ont un avis négatif.

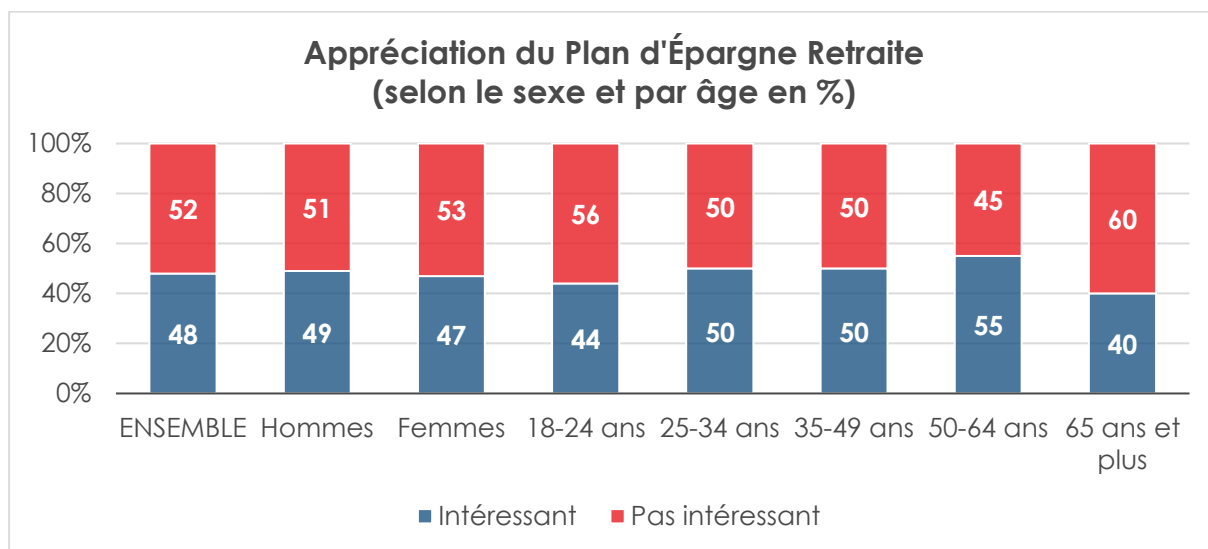


AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE : UN POTENTIEL À DÉVELOPPER

Le Plan d'Épargne Retraite quitte, en 2025, le podium des produits d'épargne les plus intéressants en devant se contenter de la quatrième place. Il est doublé par l'immobilier

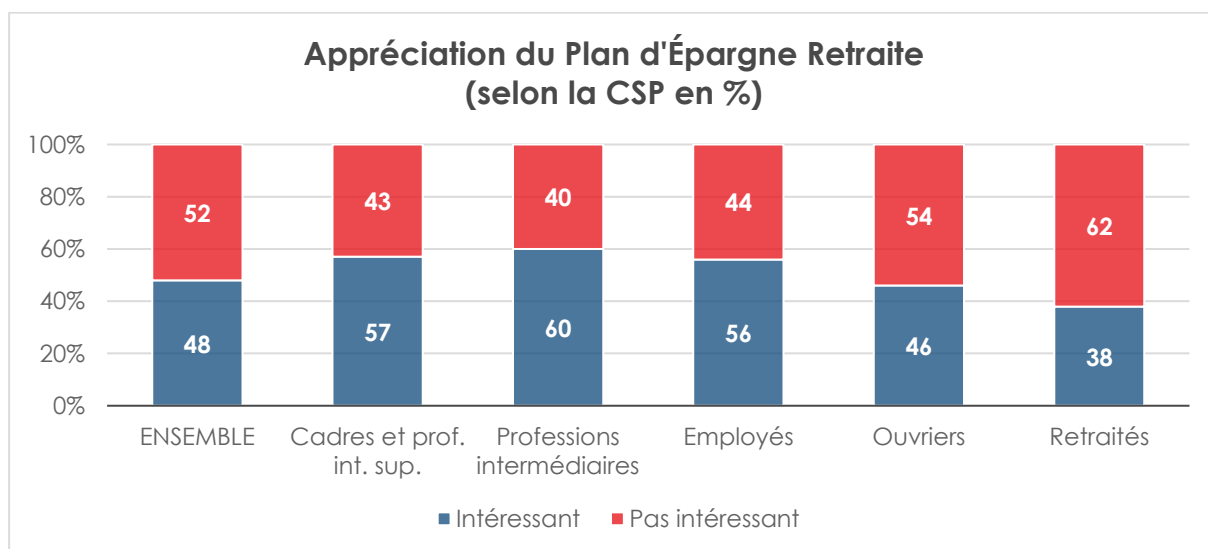
locatif qui bénéficie de la baisse des taux d'intérêt. Malgré tout, une majorité de sondés (52 %) trouvent ce produit intéressant. Les 50/64 ans – soit la classe d'âge la plus proche de la retraite – sont les plus nombreux à juger positivement ce produit (55 %).



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

57 % des cadres et 60 % des professions intermédiaires apprécient le PER. Seuls les ouvriers estiment majoritairement (54 %) que ce

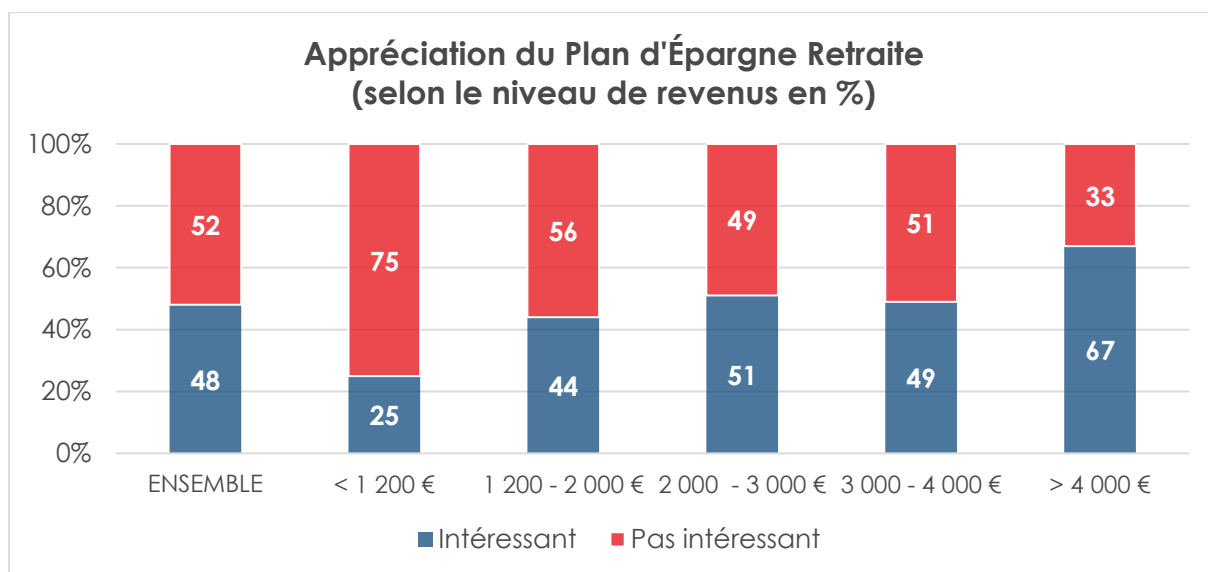
produit est peu intéressant. 62 % des retraités pensent de même du fait qu'ils ne sont pas la cible potentielle de ce produit.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Plus des deux tiers des sondés gagnant plus de 4000 euros par mois considèrent le PER intéressant contre moins de 25 % de ceux gagnant moins de 1200 euros. Le PER est un produit d'épargne à long

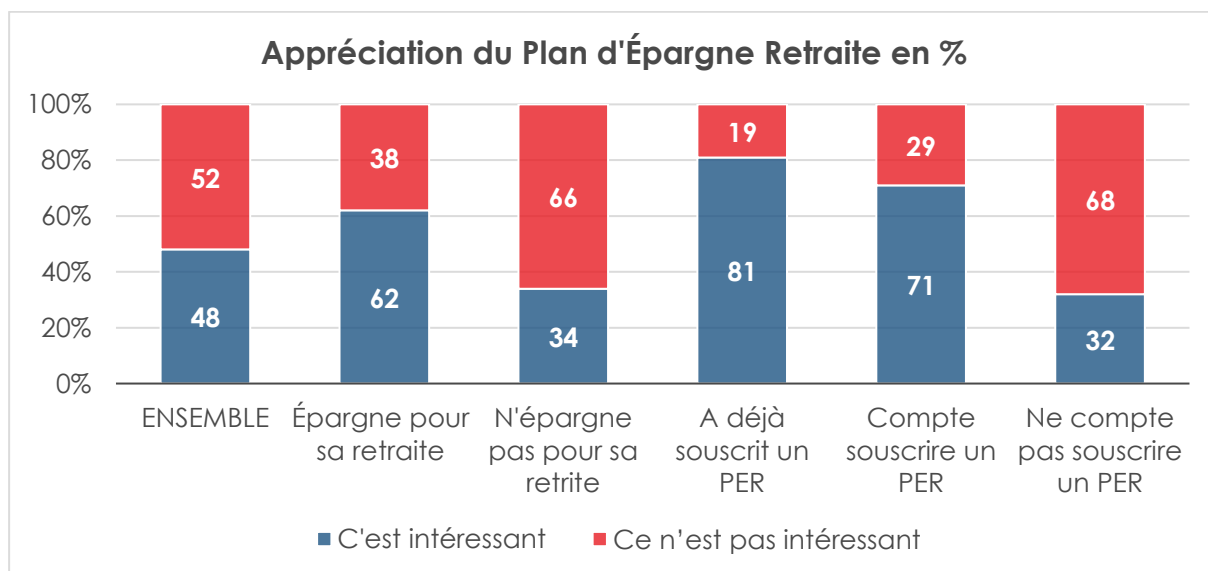
terme, disposant d'une déduction fiscale à l'entrée. Il intéresse de facto les personnes ayant un taux marginal d'imposition élevé, 30 % et plus.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Le PER est avant tout plébiscité par les personnes qui épargnent en vue de la retraite (62 %) et qui en ont déjà un (81 %). À l'inverse, les Français qui ne veulent pas souscrire un PER jugent ce dernier peu intéressant (68 %). Les

Français sont, en règle générale, satisfaits des produits d'épargne qu'ils souscrivent. Les personnes qui ont un PER sont en forte majorité satisfaites du rendement des produits d'épargne et du PER en particulier.

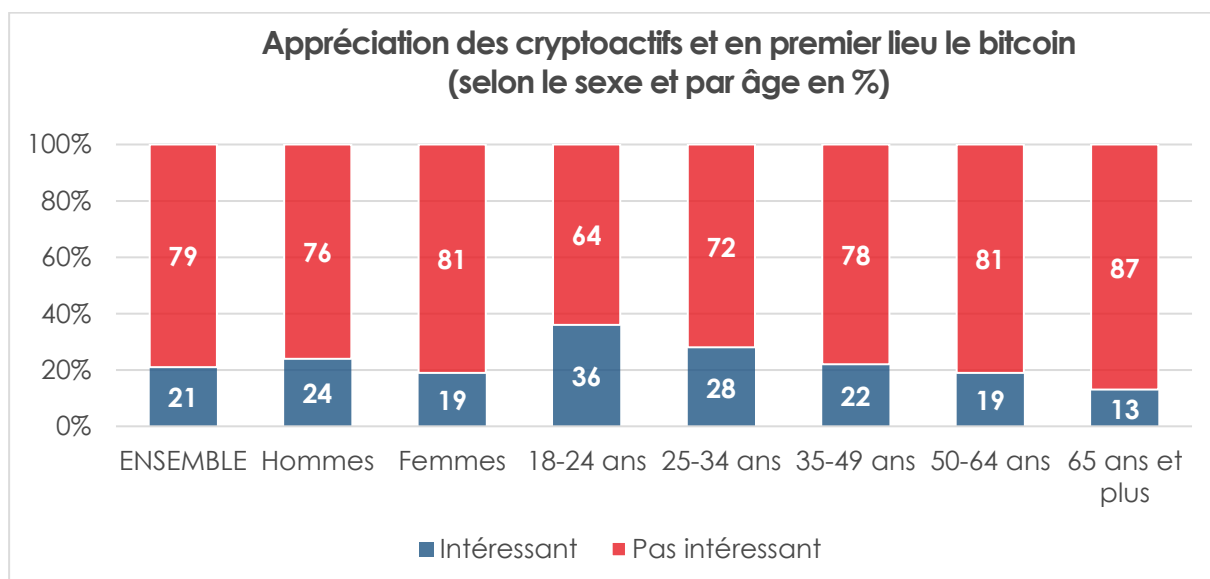


AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

CRYPTOACTIFS : UNE AFFAIRE DE JEUNES ?

Près de quatre sondés sur cinq ne jugent pas le bitcoin attractif malgré la forte augmentation du cours de ce dernier. Le bitcoin n'a de majorité de satisfaction dans aucun groupe d'âge. Les jeunes de 18 à 24 ans sont les moins sévères, 36 % d'entre eux considérant que les cryptoactifs sont des placements intéressants.

En 2025, environ 5,5 millions de Français, soit 10 % de la population, possèdent des cryptomonnaies, principalement du Bitcoin. Les jeunes adultes sont particulièrement représentés parmi les détenteurs de cryptomonnaies. 24 % des 18-24 ans en possèdent et 18 % des 25-34 ans. Au total, 2,3 millions de Français âgés de 18 à 34 ans auraient des cryptomonnaies.

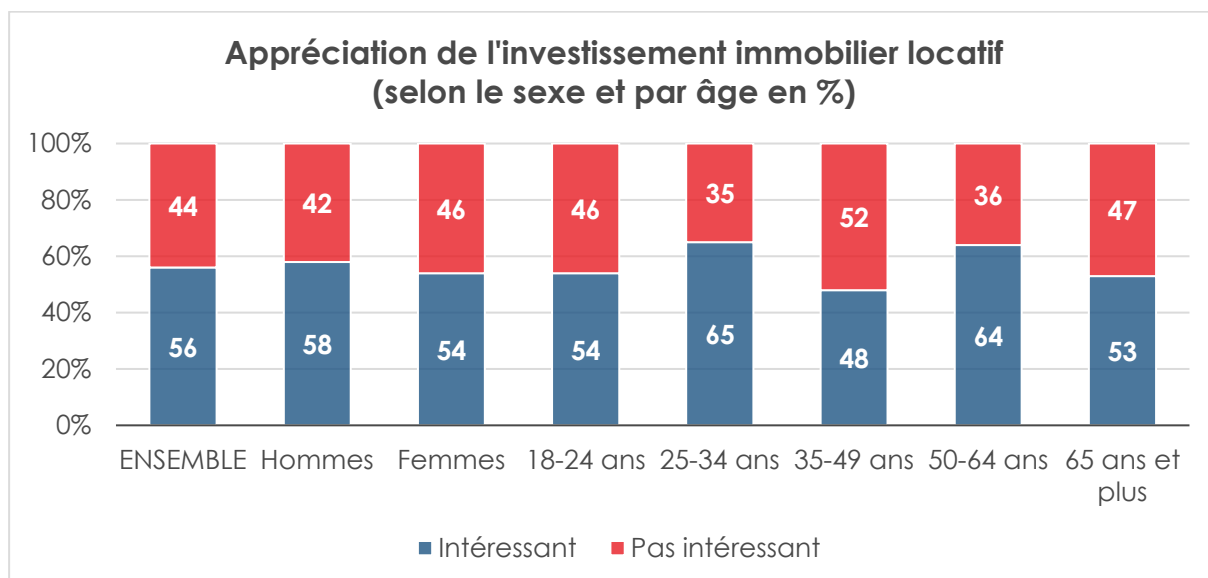


AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

LE RETOUR DE L'IMMOBILIER SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE

L'immobilier locatif est, de manière traditionnelle, plébiscité par les ménages. Son attractivité avait néanmoins failli en 2023 et 2024 en raison de la hausse des taux

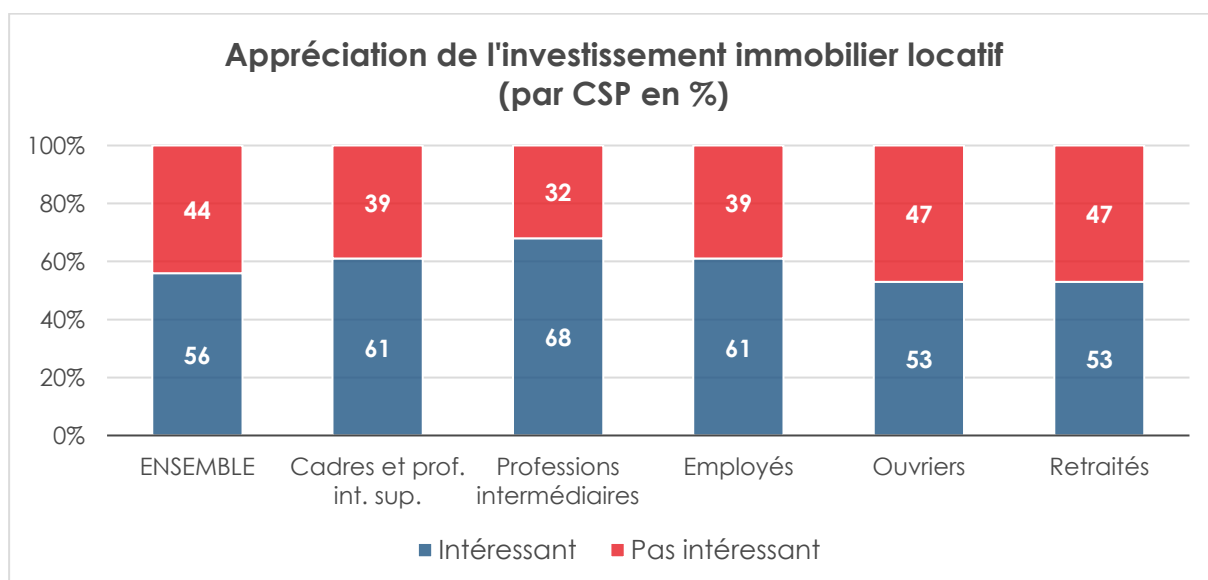
d'intérêt et de la baisse des prix de l'immobilier. En 2024, ce placement revient sur le podium, en deuxième position des placements les plus intéressants (après l'assurance vie). Ce sont les jeunes actifs de 25 à 34 ans et les seniors de 50 à 64 ans qui le plébiscitent le plus.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Les professions intermédiaires sont parmi les catégories socio-professionnelles, celles qui sont les plus enclines à trouver l'immobilier

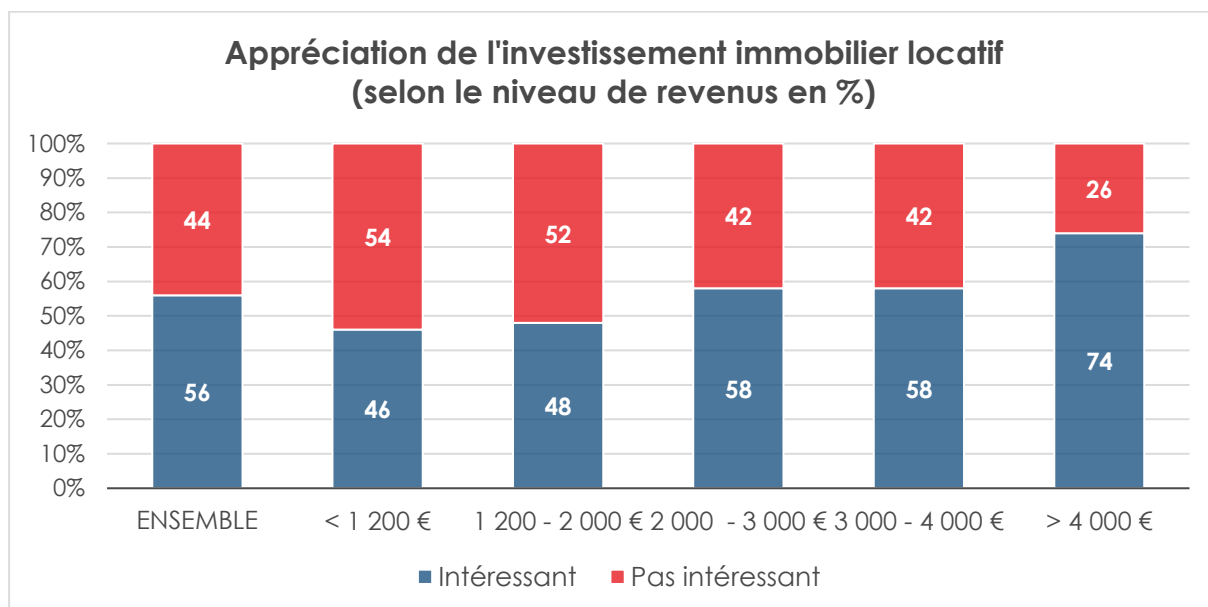
locatif intéressant. Les cadres sont en règle générale plus tournés vers les produits d'épargne financière comme l'assurance vie.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Compte tenu du prix croissant de l'immobilier, l'intérêt pour

l'investissement locatif est corrélé au niveau de revenus.

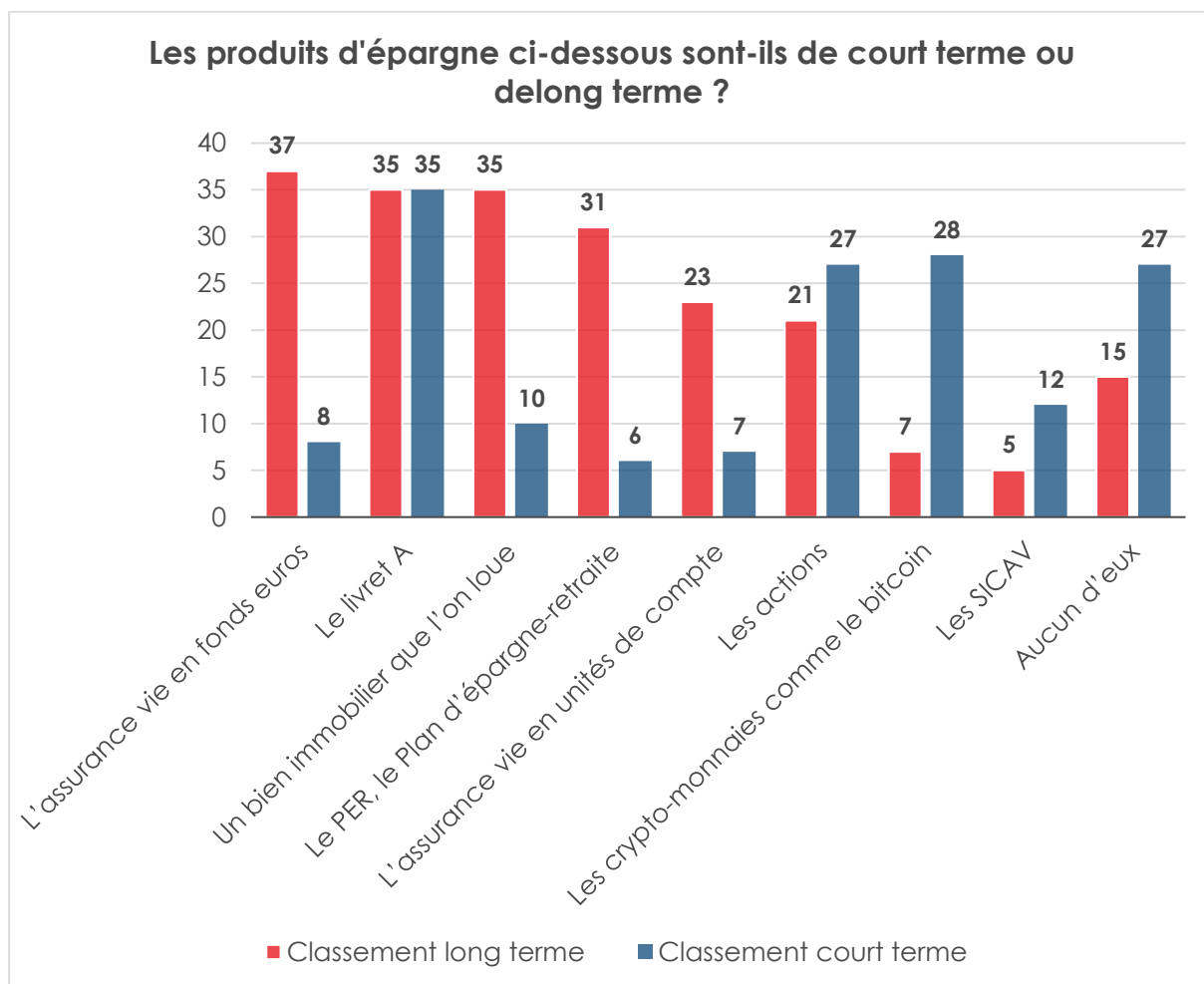


AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

LES FRANÇAIS ET L'ÉPARGNE DE LONG TERME

L'assurance vie en fond euros, et, dans une moindre proportion, en unités de compte, l'immobilier locatif et le Plan d'Épargne Retraite sont perçus par les sondés comme des produits de long terme. En revanche, autant de Français (35 %) estiment que le Livret A est tout à la fois un produit de court et de long terme. La large possession de ce produit, plus de huit Français sur dix en ont un, explique ce classement *a priori* étonnant. De nombreux foyers n'ont souvent que le Livret A comme produit d'épargne qui joue ainsi à la fois le rôle de placement de court et de long terme.

Les actions et les bitcoins sont considérés comme des placements à court terme. Le caractère jugé potentiellement spéculatif explique sans nul doute ce jugement. Les Français estiment qu'il faut acheter et vendre rapidement pour faire un gain. Ce jugement concerne en premier lieu les bitcoins. L'appréciation court termiste des actions s'oppose au fait que ce placement est logiquement intéressant sous réserve d'être conservé plusieurs années. Ce placement n'est pas considéré pour sa valeur économique. Une action est censée, en effet, refléter la valeur de l'entreprise et son potentiel en matière de dividendes.

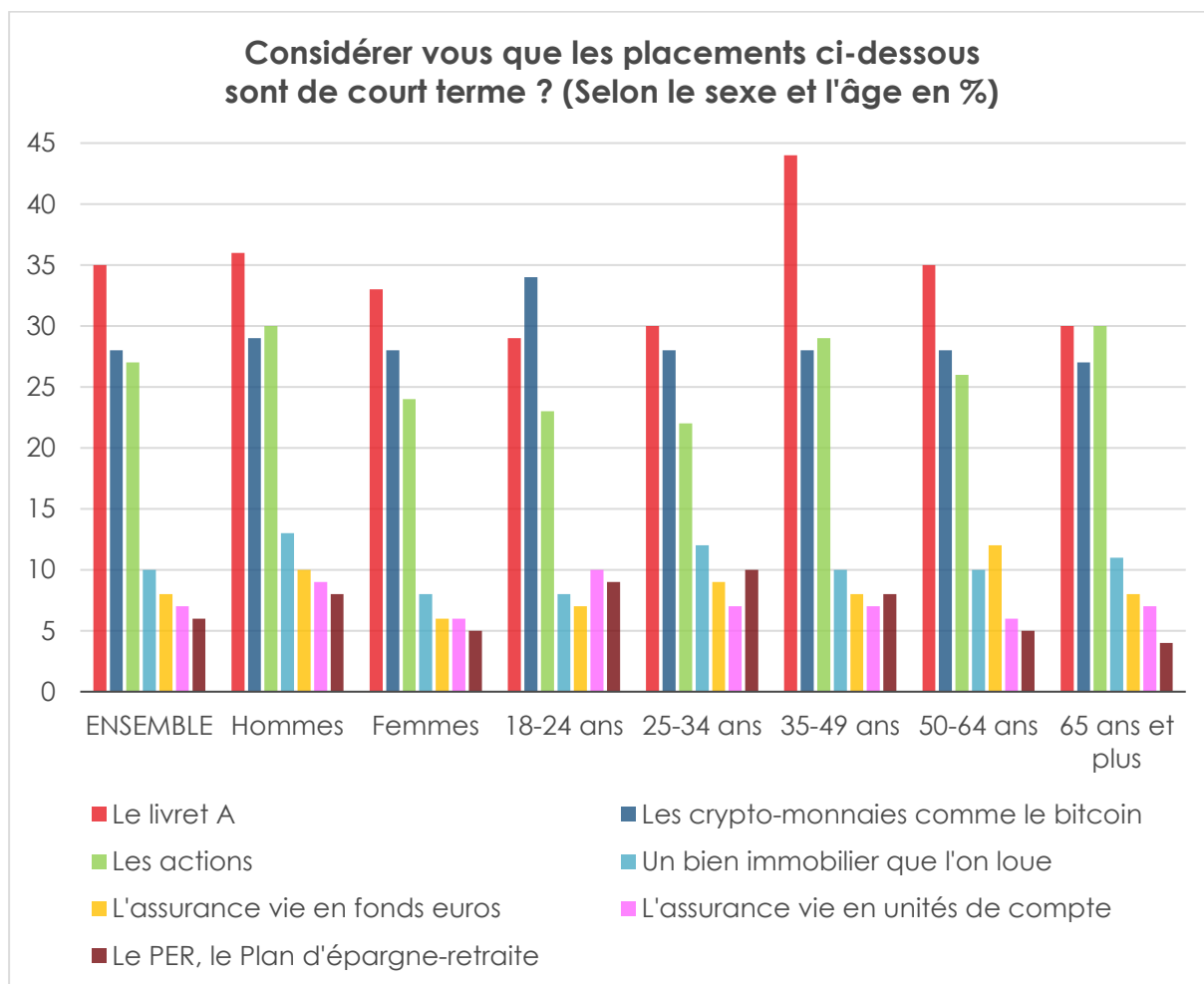


AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

LES PLACEMENTS DE COURT TERME : LE LIVRET A MAIS AUSSI LES ACTIONS ET LES CRYPTOS

Le Livret A est perçu comme un produit de court terme out comme les cryptomonnaies et les actions. Ces trois produits de nature différente – garantie en capital et rendement administré pour le Livret A, valeur dépendant des résultats des entreprises et des fluctuations de marché pour les actions, valeur

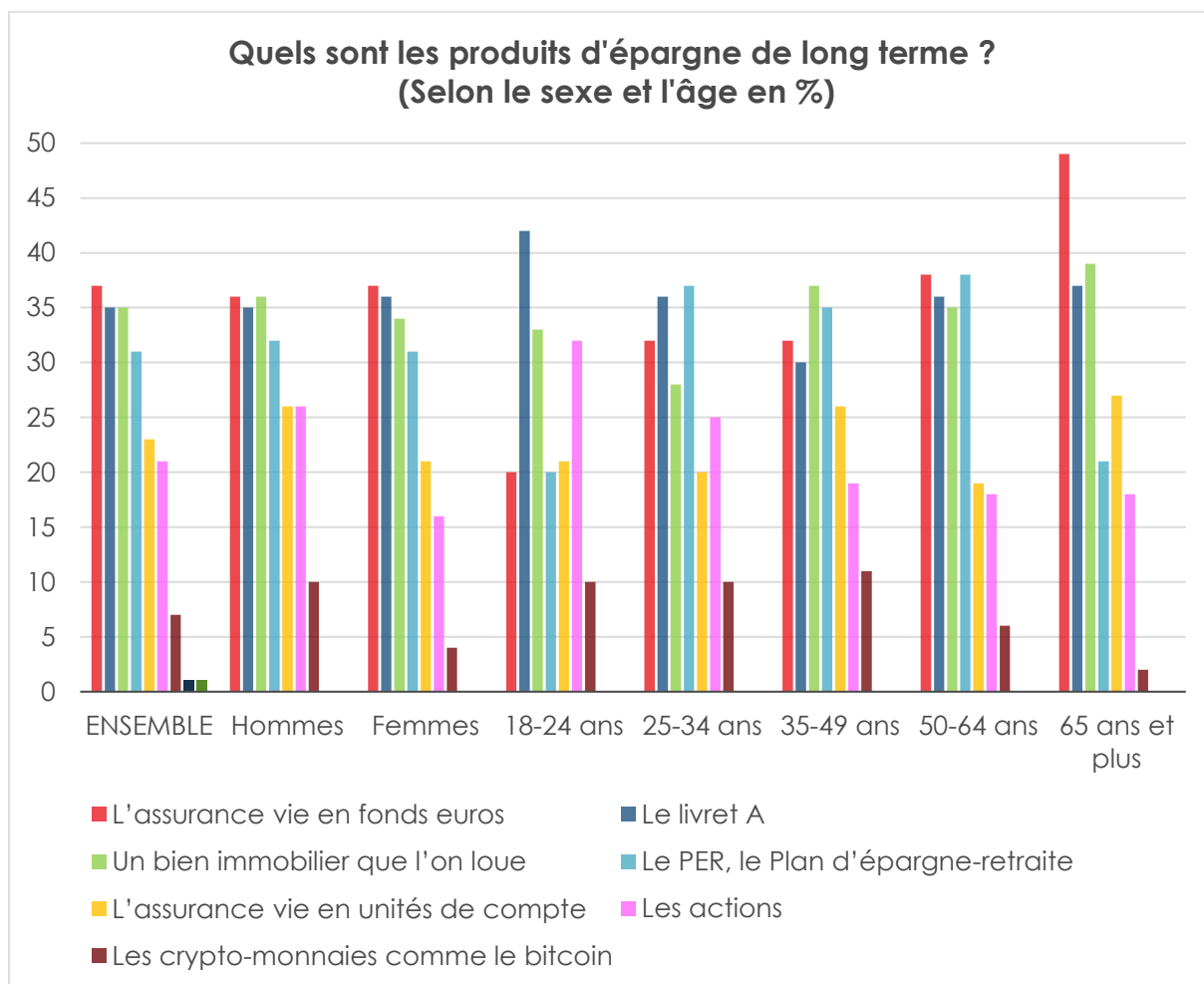
fluctuant sur un marché non régulé et spéculatif pour le bitcoin – se retrouvent dans la même catégorie de produits d'épargne de court terme pour une majorité relative de sondés. Si le classement est logique pour le Livret A, il l'est moins pour les actions et, dans une moindre mesure, pour le bitcoin. La volatilité rapide des cours ces dernières années explique cette appréciation.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Pour les jeunes de moins de 18 à 34 ans, le Livret A est un produit de long terme. Cette appréciation est liée au fait que ce produit est souvent le seul produit détenu. Mais pour les 25/34 ans, l'immobilier locatif passe devant le Livret A comme produit de long terme. L'assurance vie est

perçue par les seniors comme un produit de long terme, permettant de préparer la retraite et la dépendance. Il convient de souligner que les jeunes de 18 à 24 ans sont les plus nombreux à considérer les actions comme un placement de long terme.

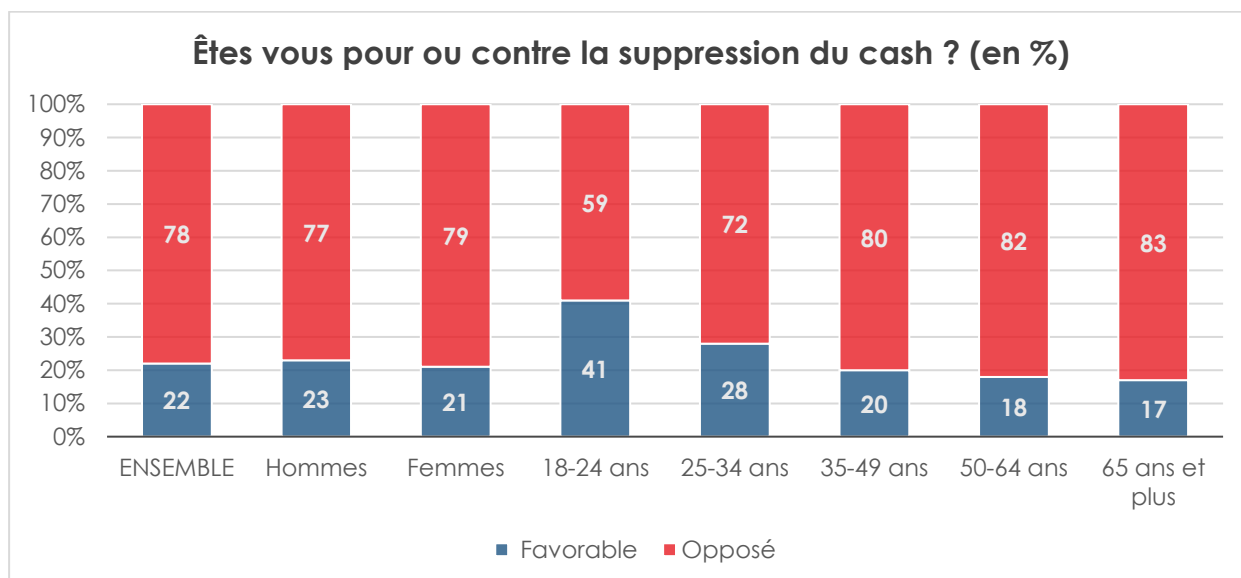


AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

OPPOSITION TOTALE À LA SUPPRESSION DU CASH

Plus des trois quarts des Français (78 %) sont opposés à la suppression du cash (pièces et billets) dans la vie quotidienne. Plus de quatre Français sur cinq âgés de plus de 65 ans sont

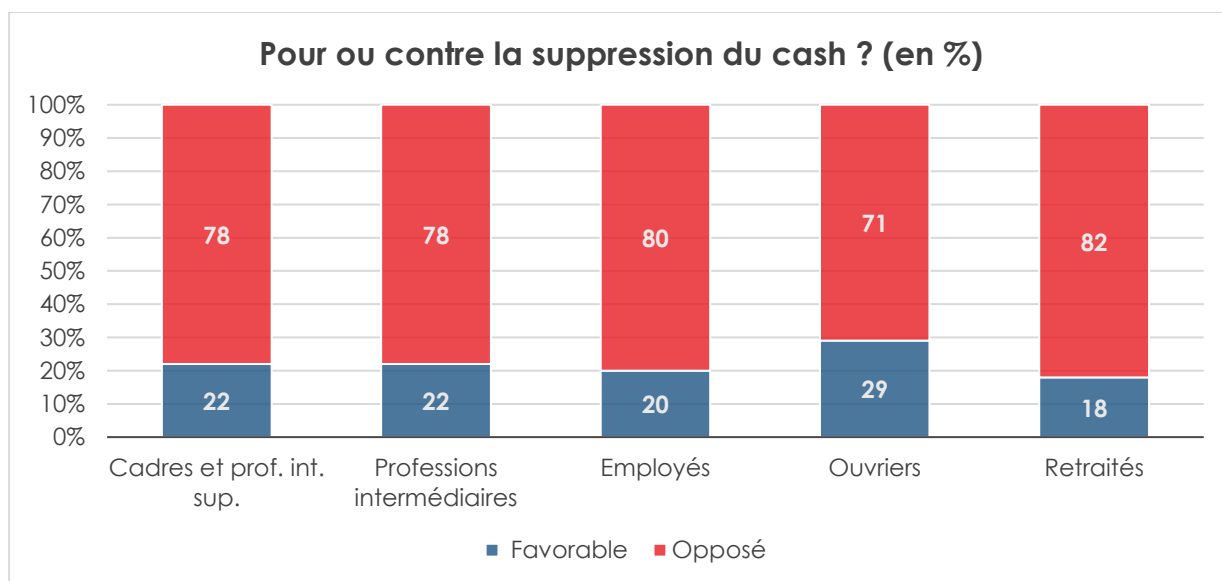
hostiles à cette idée. Ce sentiment est également partagé par une majorité de jeunes (59 %) de 18 à 24 ans même si ces derniers utilisent de moins en moins le cash et recourent à des moyens numériques pour acquitter leurs achats.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Le souhait de conserver des pièces et des billets est largement partagé

par toutes les catégories socio-professionnelles.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

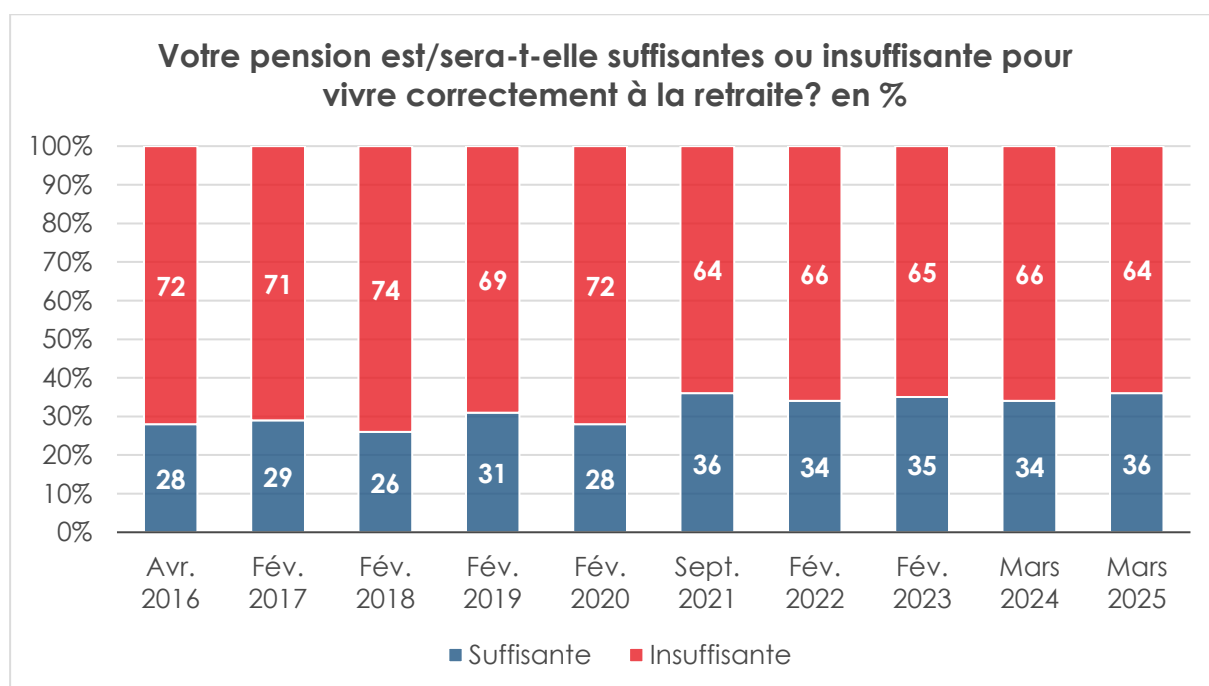
PARTIE 2

RETRAITE : L'HEURE DES CHOIX

POUVOIR D'ACHAT À LA RETRAITE : ANGOISSE PERSISTANTE

64 % des Français estiment en 2025 que leurs pensions sont ou seront insuffisantes pour vivre correctement à la retraite. Cette proportion est en

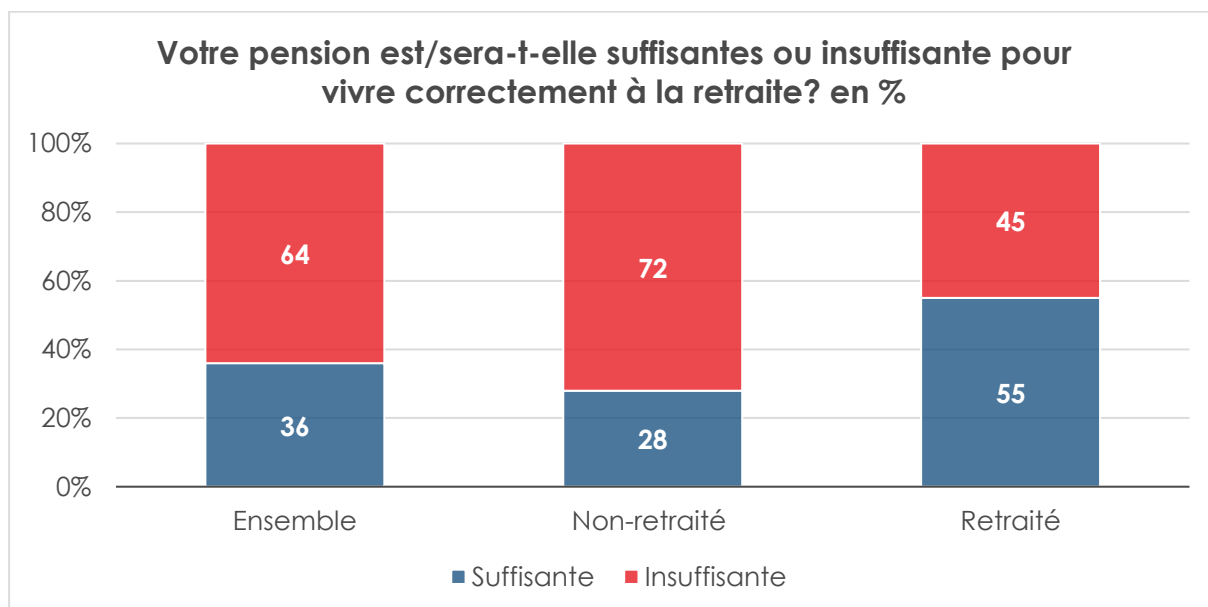
légère baisse par rapport à 2024. Depuis l'épidémie de Covid, le nombre de personnes inquiètes pour leur pouvoir d'achat à la retraite est en recul tout en restant à un haut niveau.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Les actifs restent fortement inquiets (72 %) pour leur niveau de vie à la retraite quand les retraités sont plus optimistes que dans le passé. Une majorité d'entre eux, 56 %, pensent que leurs pensions leur permettent de vivre correctement à la retraite. Ils contribuent à l'amélioration du jugement pour l'ensemble des sondés. En 2024, 54 % des retraités considéraient que leurs pensions ne

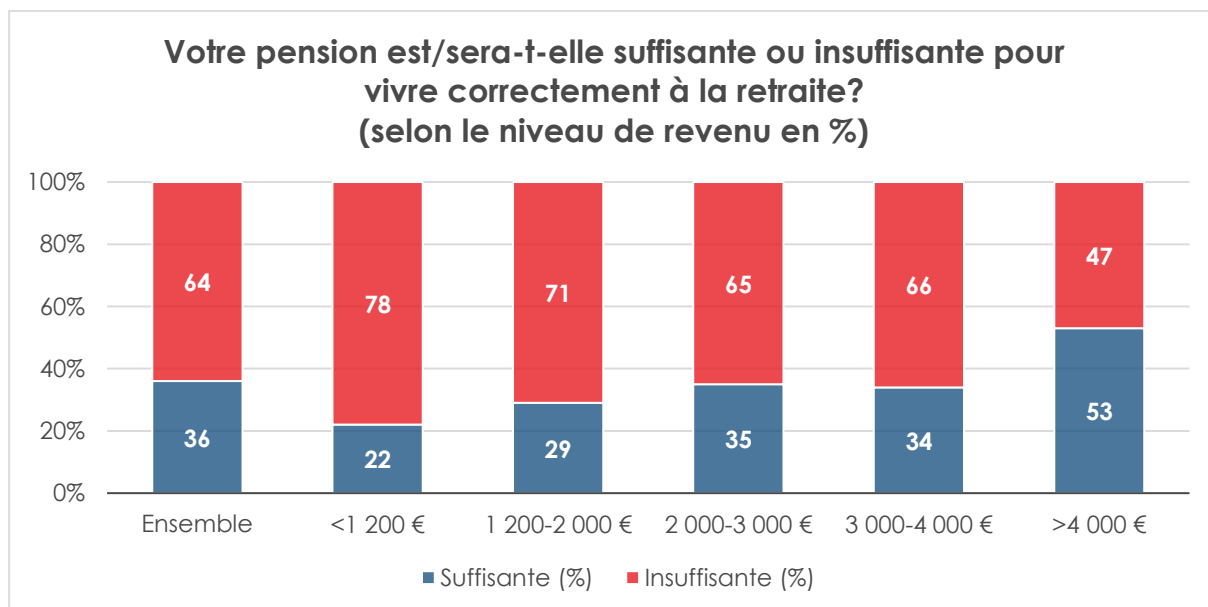
suffisaient pas pour vivre correctement. Ce changement d'opinion est sans nul doute lié à la baisse de l'inflation et aux dernières revalorisations des pensions. Leur jugement n'a pas été affecté par les risques de suppression de l'abattement de 10 % accordé aux retraités pour le calcul de l'impôt sur le revenu.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

L'appréciation du niveau de vie à la retraite dépend du niveau de revenus. Les sondés à revenus modestes (moins de 1 200 euros par mois) sont les plus pessimistes. 78 %

d'entre eux jugent que leur pension est ou sera insuffisante pour vivre correctement à la retraite, contre 47 % de ceux qui gagnent plus de 4000 euros par mois.

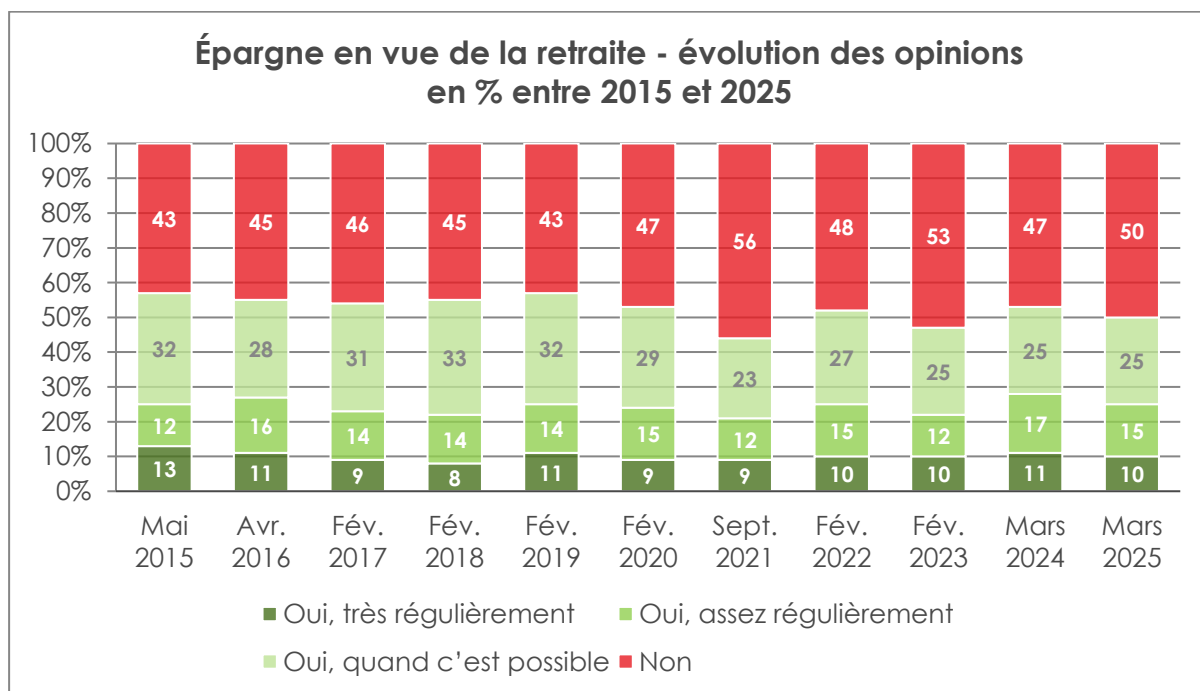


AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

L'ÉPARGNE POUR LA RETRAITE : LA FRANCE COUPÉE EN DEUX

50 % des sondés déclarent épargner pour leur retraite quand l'autre moitié déclare l'inverse. En 2025, la proportion des épargnants

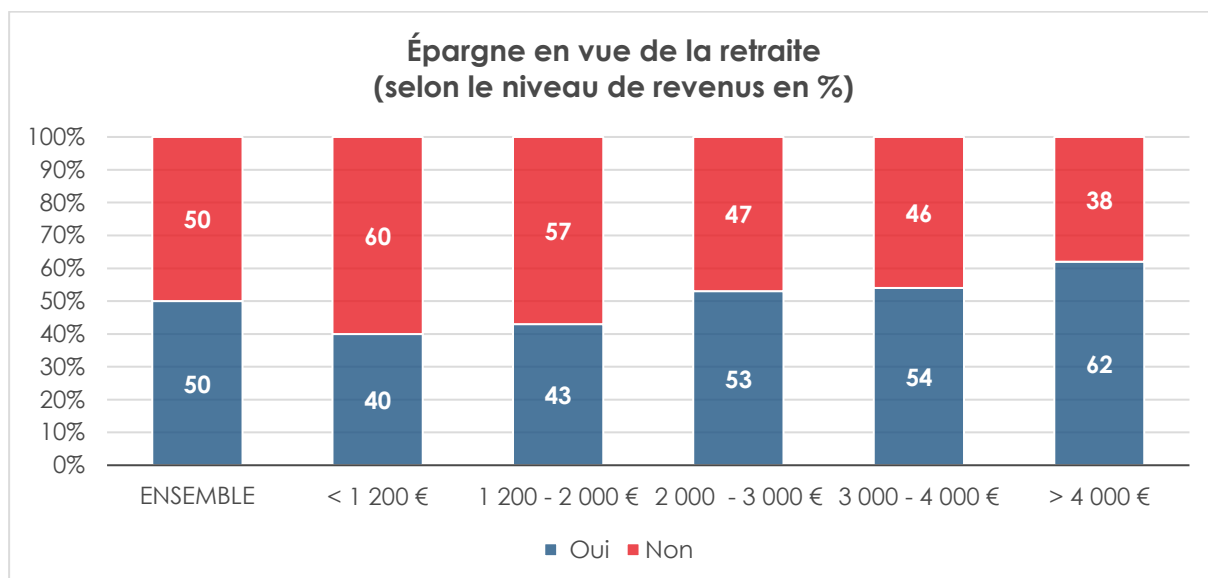
est en légère baisse par rapport à 2024 ce qui ne se reflète pas pour le moment sur le montant de la collecte tant des Plans d'Épargne Retraite que de l'assurance vie depuis le début de l'année.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Depuis 2019, la proportion des épargnants pour la retraite est en baisse. Elle est passée de 57 à 50 %. Cette attrition est imputable aux épargnants occasionnels qui sont de moins en moins nombreux. La succession des chocs (épidémie, guerre en Ukraine, vague

inflationniste) a conduit les Français gagnant moins de 2 000 euros par mois à ne plus épargner pour leur retraite. La préférence donnée à l'épargne de précaution entre 2020 et 2024 a modifié les comportements.

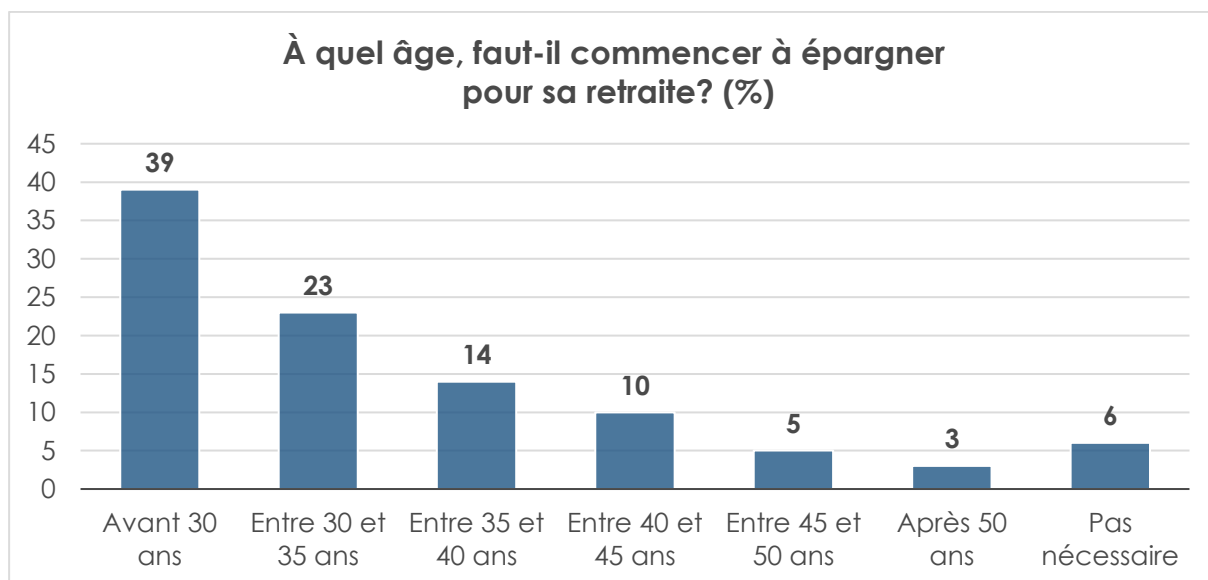


AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

COMMENCER LE PLUS TÔT POSSIBLE À ÉPARGNER POUR LA RETRAITE

62 % des Français soulignent qu'il faut commencer avant 35 ans pour

se constituer un supplément de retraite par capitalisation. 39 % pensent même qu'il faut commencer avant 30 ans.



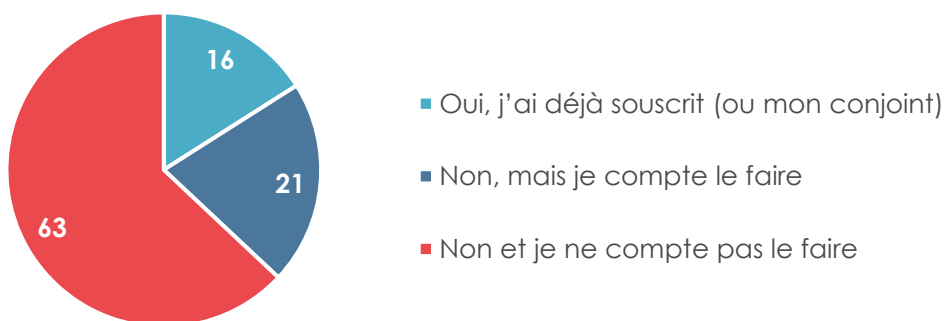
AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

LE PER : UN POTENTIEL DE CROISSANCE

16 % des sondés déclarent avoir déjà souscrit un PER et 21 % sont

prêts à franchir le cap. Malgré tout, 63 % des sondés ne comptent pas le faire.

**Disposez-vous ou souhaitez-vous souscrire un PER ?
(ensemble des Français en %)**

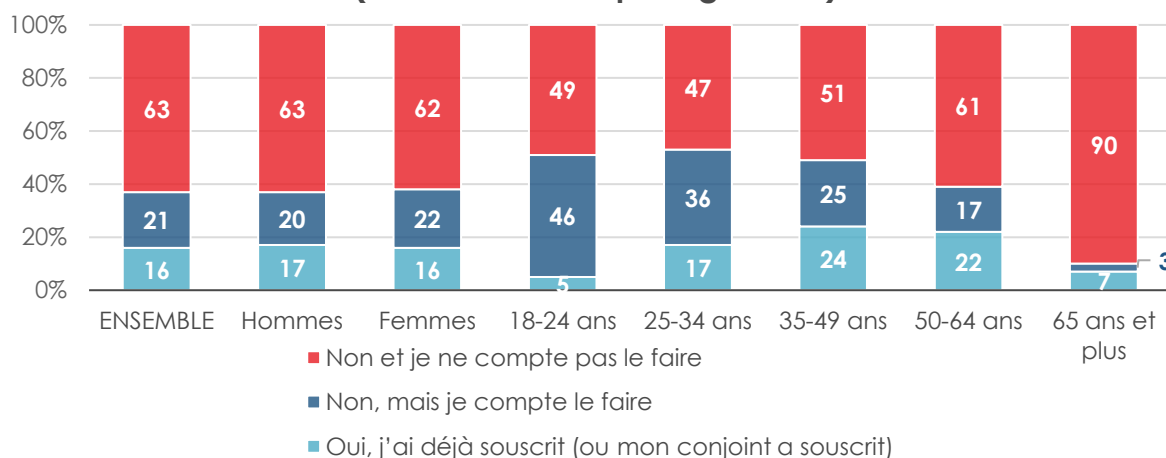


AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Les jeunes de moins de 35 ans sont les plus susceptibles de souscrire un PER. Ce souhait est en phase avec leurs inquiétudes concernant l'évolution

des régimes obligatoires de retraite. Pour logiquement, les plus de 65 ans sont peu ou pas intéressés par le PER étant majoritairement à la retraite.

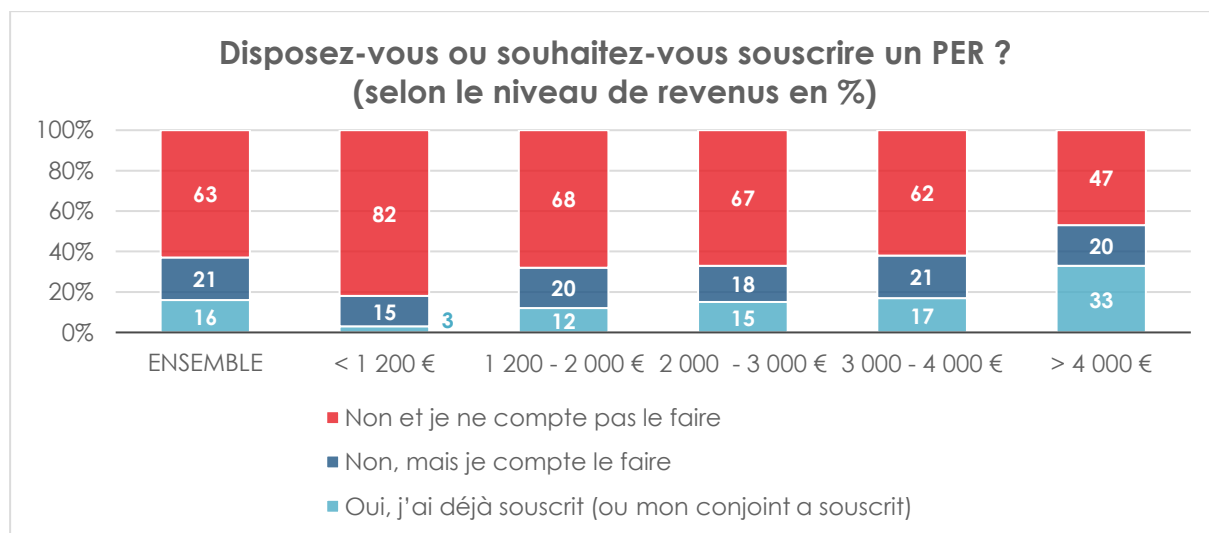
**Disposez-vous ou souhaitez-vous souscrire un PER ?
(selon le sexe et par âge en %)**



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

La souscription d'un PER ou la volonté de le faire est fonction des revenus ce qui est assez logique au vu des capacités d'épargne et de l'avantage fiscal qui est associé à

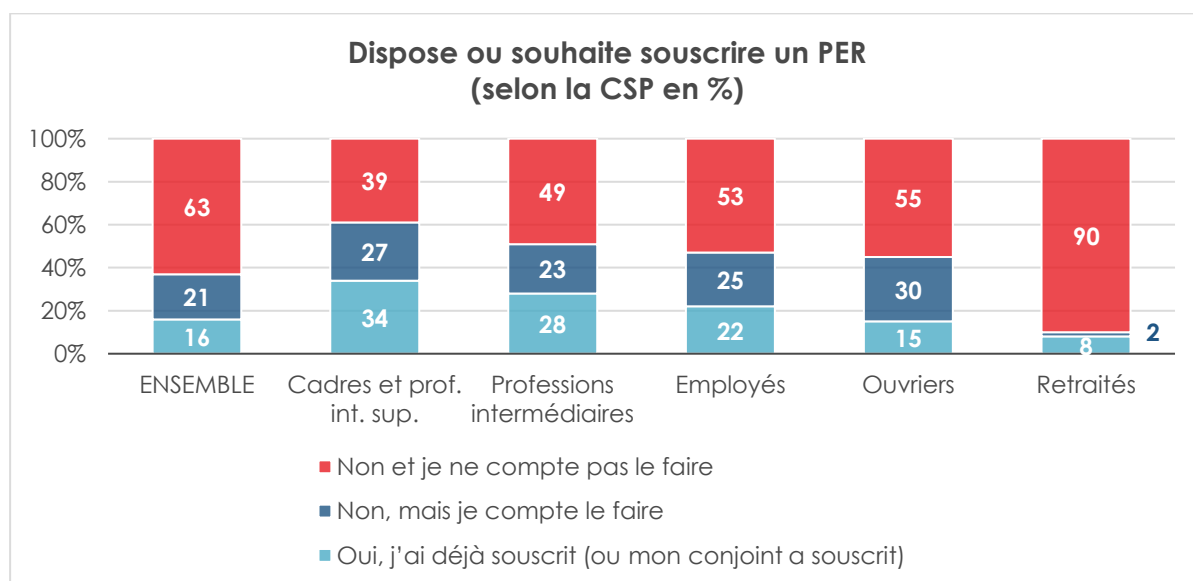
ce produit. Ainsi, plus de la moitié des personnes gagnant plus de 4 000 euros par mois ont souscrit un PER ou sont prêtes à le faire.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Sans surprise, toujours pour une question de revenus et d'avantage fiscal, les cadres et les indépendants sont les plus favorables à la souscription d'un PER. Ce sont

également les catégories sociales qui ont les taux de remplacement les plus faibles en matière de retraite par répartition.

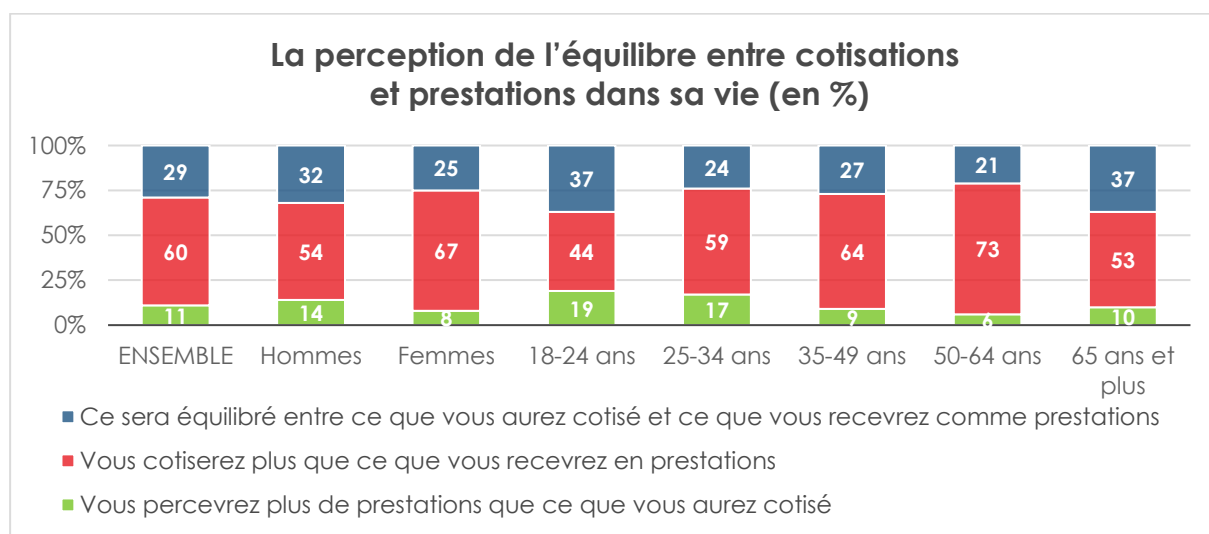


AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

COTISATIONS/PRESTATIONS : LE COMPTE N'Y EST PAS !

60 % des sondés estiment verser plus de cotisations qu'ils ne reçoivent ou recevront de prestations. Ce jugement est encore plus marqué

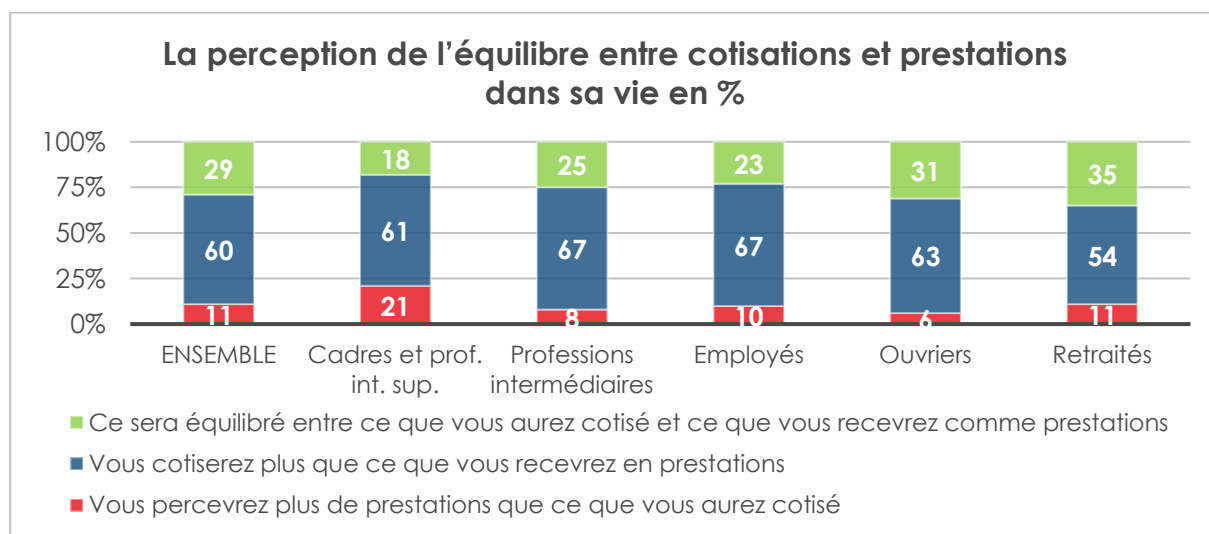
chez les 50/64 ans (73 %). Les 18/24 ans sont moins nombreux à considérer qu'il y a un tel déséquilibre (44 %). Cette perception s'inscrit dans le sentiment plus large de défiance qui transcende depuis des années la société française.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Les cadres sont un peu moins nombreux que la moyenne à penser qu'ils versent plus de cotisations que le montant des prestations qu'ils

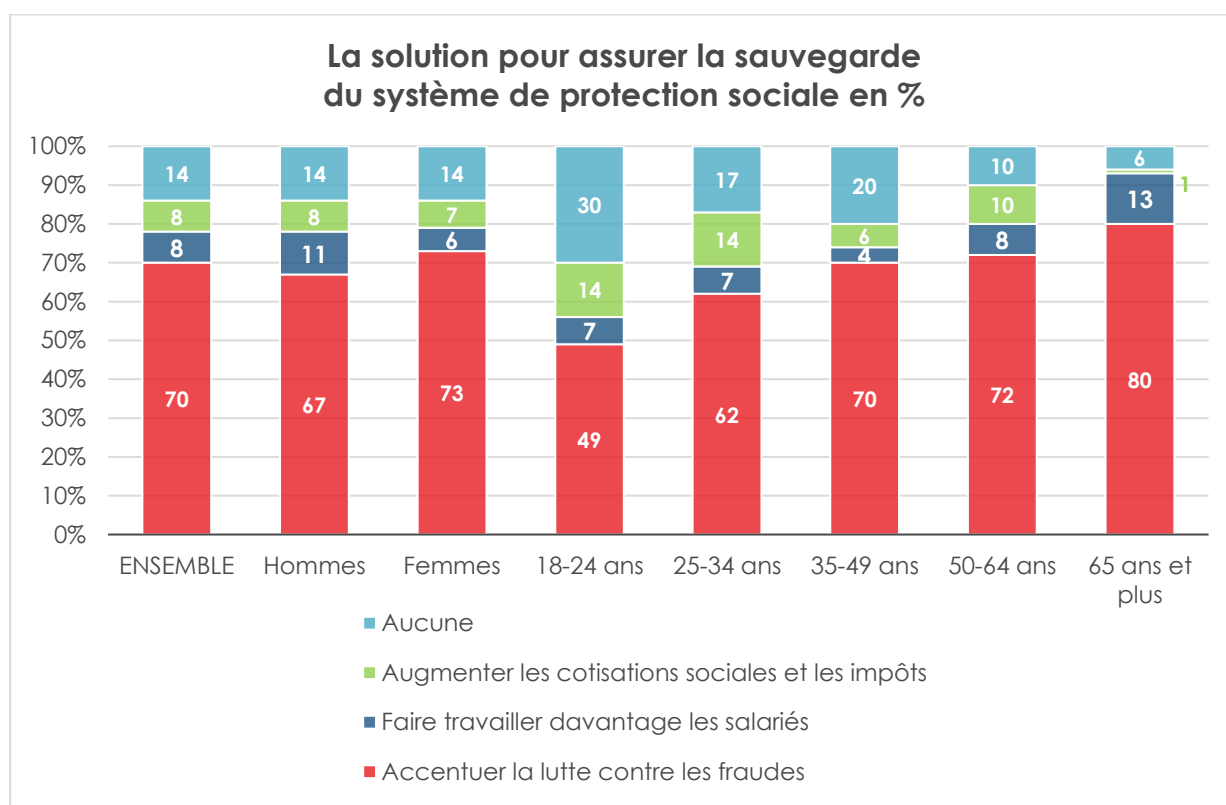
perçoivent ou percevront. Le niveau plus élevé réduit le sentiment de défiance.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Le déséquilibre entre cotisations et prestations est lié à l'idée que le système de protection sociale est gangréné par les fraudes. La chasse aux tricheurs est majoritairement mise en avant pour assurer la pérennité du système de protection sociale. Cette solution prime de loin sur toutes les autres, aussi bien l'augmentation des cotisations que

l'augmentation du volume de travail. Les personnes le plus âgées sont les plus nombreuses à faire de la lutte contre les fraudes la solution privilégiée pour la sauvegarde des régimes sociaux. Cette solution a l'avantage de ne pas toucher au quotidien des sondés. C'est bien connu, la fraude est le fait des autres...

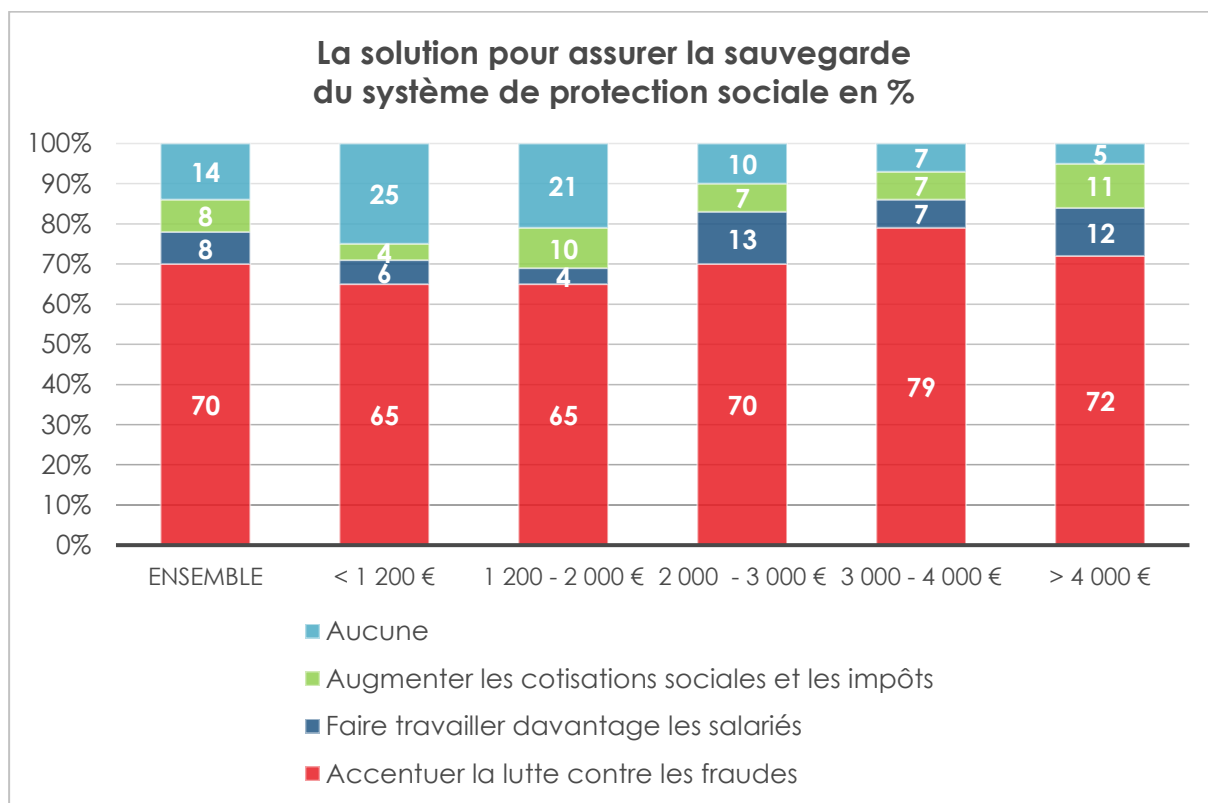


AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Les Français ayant des revenus élevés estiment davantage que les autres que la lutte contre les fraudes est la solution.

En se fondant sur les données de la Cour des Comptes, la fraude à la Sécurité sociale est évaluée autour

de 10 milliards d'euros sur un total de dépenses de près de 600 milliards d'euros. La fraude représenterait moins de 2 % des dépenses sociales. Le montant du déficit de la Sécurité sociale devrait s'élever, en 2025, à une vingtaine de milliards d'euros.



AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Les résultats de l'enquête 2025 traduisent un climat ambivalent. Si une majorité de Français affirme une volonté d'épargner et reconnaît l'intérêt de certains dispositifs comme l'assurance vie ou le Plan d'Épargne Retraite, la défiance reste marquée vis-à-vis des tentatives d'orientation de l'épargne ou du système de protection sociale. Le clivage entre générations, catégories socio-professionnelles et niveaux de revenus structure largement les opinions et les comportements.

L'épargne reste perçue comme un moyen de sécuriser l'avenir plus que comme un levier de transformation

économique ou sociale. En matière de retraite, les inquiétudes persistent, en particulier chez les actifs aux revenus modestes, tandis que les retraités expriment un regain relatif de confiance, porté par les effets récents des revalorisations et du ralentissement de l'inflation.

Ce tableau d'ensemble suggère la nécessité d'une lecture différenciée des attentes des Français. Il met en évidence des points de vigilance pour les pouvoirs publics, les acteurs de la retraite et les institutions financières, dans un contexte où la stabilité des repères économiques ne peut être tenue pour acquise.

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE



TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE

	Rendements et plafonds	Collectes nettes et encours
Dépôts à vue des ménages	-	Mai 2025 : +1 976 milliards d'euros Évolution depuis janvier 2025 : +9 112 milliards d'euros Évolution sur l'année 2024 : -11 453 milliards d'euros Encours : 473 877 milliards d'euros
Livret A et Livret Bleu	2,4 % À compter du 01/02/2025 Plafond : 22 950 euros	Mai 2025 : +1,22 millions d'euros Évolution depuis janvier 2025 : +2,75 milliard d'euros Évolution sur l'année 2024 : 14,87 milliards d'euros Encours : 445,3 milliards d'euros
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	2,4 % À compter du 01/02/2025 Plafond : 12 000 euros	Mai 2025 : +660 millions d'euros Évolution depuis janvier 2025 : +2,78 milliard d'euros Évolution sur l'année 2024 : 6,55 milliards d'euros Encours : 163,3 milliards d'euros
Plan d'Épargne-logement (PEL)	1,75 % Pour les PEL ouverts À compter du 01/01/2025 Plafond : 61 200 euros	Mai 2025 : -1,65 milliard d'euros Évolution depuis janvier 2025 : -13,25 milliards d'euros Évolution sur l'année 2024 : -30 567 milliards d'euros Encours : 209 085 milliards d'euros
Compte Épargne-Logement (CEL)	1,5 % À compter du 01/02/2025 Plafond : 15 300 euros	Mai 2025 : +37 millions d'euros Évolution depuis janvier 2025 : +41 millions d'euros Évolution sur l'année 2024 : +903 millions d'euros Encours fin janvier : 35 749 milliards d'euros
Livret d'Épargne Jeune	Minimum 2,4 % À compter du 01/02/2025 Plafond : 1 600 euros	Mai 2025 : +16 millions d'euros Évolution depuis janvier 2025 : -78 millions d'euros Évolution sur l'année 2024 : -148 millions d'euros Encours fin janvier : 4 713 milliards d'euros

	Rendements et plafonds	Collectes nettes et encours
Livret d'Épargne Populaire (LEP)	3,5 % À compter du 01/02/2025 Plafond : 10 000 euros	Mai 2025 : -1,9 milliard d'euros Évolution depuis janvier 2025 : -2,55 milliards d'euros Évolution sur l'année 2024 : +6,88 milliards d'euros Encours : 79,6 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés des particuliers	0,83 % (mai 2025) Pas de plafond légal	Mai 2025 : + 1,88 milliard d'euros Évolution depuis janvier 2025 : +6,616 milliards d'euros Évolution sur l'année 2024 : -9 772 milliards d'euros Encours fin janvier : 194 095 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Nombre (Mars 2025) : 5 469 millions Encours (Mars 2025) : 119,10 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 225 000 euros	Nombre (Mars 2025) : 129 187 Encours (Mars 2025) : 2,65 milliards d'euros
Assurance vie Fonds euros (en 2024) UC (en 2024)	+2,6 % +4,1 %	Mai 2025 : +3,8 milliards d'euros Évolution depuis janvier 2025 : +22,4 milliards d'euros Évolution sur l'année 2024 : +29,4 milliards d'euros Encours : 2 049 milliards d'euros
SCPI 2024 2023	4,72 % 4,52 %	Évolution sur l'année 2024 : 0 euros Évolution sur l'année 2023 : +5,66 milliards d'euros Encours fin 2024 : 88,62 milliards d'euros

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations – CDE -*provisoire

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS

		Résultats juin 2025
CAC40	31 décembre 2024 30 juin 2025 Évolution en juin 2025 Évolution sur 12 mois	7 380,74 7 665,91 +1,23 % +1,07 %
DAXX	31 décembre 2024 30 juin 2025 Évolution en juin 2025 Évolution sur 12 mois	19 909,14 23 997,48 +6,71 % +29,67 %
Footsie 100	31 décembre 2024 30 juin 2025 Évolution en juin 2025 Évolution sur 12 mois	8 173,02 8 760,96 -0,15 % +7,28 %
Eurostoxx 50	31 décembre 2024 30 juin 2025 Évolution en juin 2025 Évolution sur 12 mois	4 895,98 5 303,24 -0,93 +7,57 %
Dow Jones	31 décembre 2024 30 juin 2025 Évolution en juin 2025 Évolution sur 12 mois	42 544,22 44 094,77 +4,23 % +12,57 %
Nasdaq Composite	31 décembre 2024 30 juin 2025 Évolution en juin 2025 Évolution sur 12 mois	19 310,79 20 369,73 +5,86 % +13,93 %
S&P 500	31 décembre 2024 30 juin 2025 Évolution en juin 2025 Évolution sur 12 mois	5 881,63 5 911,69 +4,21 % +13,33 %

		Résultats juin 2025
Nikkei	31 décembre 2024 30 juin 2025 Évolution en juin 2025 Évolution sur 12 mois	39 894,54 40 430,30 +6,71 % +0,90 %
Shanghai Composite	31 décembre 2024 30 juin 2025 Évolution en juin 2025 Évolution sur 12 mois	3 351,76 3 431,27 +3,29 % +15,46 %
Euro/dollar	31 décembre 2024 30 juin 2025 Évolution en juin 2025 Évolution sur 12 mois	10 380 11 786 +3,12 % +9,84 %
Once d'or en dollars	31 décembre 2024 30 juin 2025 Évolution en juin 2025 Évolution sur 12 mois	2 613,95 3 305,58 -1,18 % +43,24 %
Pétrole Baril Brent en dollars	31 décembre 2024 30 juin 2025 Évolution en juin 2025 Évolution sur 12 mois	74,30 66,70 +2,61 % -22,87 %
Bitcoin en dollar	31 décembre 2024 30 juin 2025 Évolution en juin 2025 Évolution sur 12 mois	93 776,61 107 169,8153 +2,14 % +70,02 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT

	Taux
Taux OAT à 10 ans Au 31 décembre 2024 Au 30 mai 2025 Au 30 juin 2025	3 194 % 3 161 % 3 273 %
Taux du Bund à 10 ans Au 31 décembre 2024 Au 30 mai 2025 Au 30 juin 2025	2 362 % 2 500 % 2 597 %
Taux de l'US Bond à 10 ans Au 31 décembre 2024 Au 30 mai 2025 Au 30 juin 2025	4 528 % 4 103 % 4 202 %
Taux de l'Euribor au 30 juin 2025 Taux de l'Euribor à 1 mois Taux de l'Euribor à 3 mois Taux de l'Euribor à 6 mois Taux de l'Euribor à 12 mois	1,934 % 1,944 % 2 049 % 2 072 %
Taux des crédits immobiliers Tendance sur un mois (Taux moyen du marché - source Empruntis au 30 juin 2025) 10 ans 15 ans 20 ans 25 ans	Stable 3,15 % 3,25 % 3,35 % 3,45 %
Taux d'usure Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros) : Taux effectif moyen pratiqué au cours des trois mois précédant le 1^{er} juillet 2025 Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais	3,24 % 3,77 % 3,81 % 4,03 % 4,73 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : Taux de l'usure applicables au troisième trimestre 2025 Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais	4,32 % 5,03 % 5,08 % 5,37 % 6,31 %

TABLEAU DE BORD DE LA RETRAITE

	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	Revalorisation de +0,4 % le 1 ^{er} janvier 2021 Revalorisation de 1,1 % au 1 ^{er} janvier 2022 Revalorisation de 4 % au 1 ^{er} juillet 2022 Revalorisation de 0,8 % au 1 ^{er} janvier 2023 Revalorisation de 5,3 % au 1 ^{er} janvier 2024 Revalorisation de 2,2 % au 1^{er} janvier 2025	Minimum contributif au 1^{er} janvier 2025 : 747,69 € bruts par mois jusqu'à 120 trimestres cotisés ; 893,65 € , montant maximum du minimum contributif majoré au-delà de 120 trimestres. Plafond de retraite personnelle en 2024 : 1 367,51 € bruts/mois .
AGIRC-ARRCO	Valeur du point : 14 386 € au 1^{er} nov. 2024	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,555 53 € au 1^{er} jan. 2025	
Indépendants	Valeur du point : 1,335 € au 1^{er} jan. 2025	
Pension militaire d'invalidité	Valeur du point : 16,07 € au 1^{er} jan. 2025	
Minimum vieillesse	l'ASPA et les anciennes allocations du minimum vieillesse sont portées à 1 034,28 € par mois pour les personnes seules et à 1 605,73 € pour les couples au 1^{er} janvier 2025 . Le plafond de ressources annuelles à ne pas dépasser est de 12 411,44 € par an pour une personne seule et à 19 268,80 € pour un couple.	
Allocation veuvage	Lorsqu'une personne âgée de moins de 55 ans se retrouve veuf (ve) à la suite du décès de son époux (se), il est possible de bénéficier d'une allocation veuvage. Cette allocation est soumise à des conditions d'âge du bénéficiaire et de ressources. Son montant est revalorisé au 1^{er} janvier 2025 de 2,2 % soit à 713,17 € mensuels et le plafond trimestriel de ressources à 2 674,38 € . Il peut être réduit selon les ressources du bénéficiaire.	
Réversion	Pour bénéficier de la pension de réversion dans le cadre du régime général, les revenus annuels du veuf ou de la veuve ne doivent pas excéder 2080 fois le SMIC horaire, soit 24 710,40 € au 1^{er} janvier 2025 . Si le veuf ou la veuve vit en couple, le plafond annuel de ressources du ménage ne peut dépasser 1,6 fois le plafond exigé pour une personne seule, soit 39 536,64 € .	54 % de la pension du défunt
Montant moyen mensuel de la pension brute	Droits directs (y compris majoration pour enfants) en 2022 :	Avec droits dérivés en 2022 :
Tous régimes confondus	1 626 €	1 786 €
Hommes	2 050 €	2 077 €
Femmes	1 268 €	1 539 €

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cerclEDELEPARGNE.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est le Think Tank d'AG2R LA MONDIALE. Il est présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Nicolas Baverez**, Avocat associé chez August Debouzy, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cicurel**, économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont-Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Inseec Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cerclEDELEPARGNE.fr